



LOCMARIA-GRAND-CHAMP

SOMMAIRE

	P. 3	Le mot du Maire		P. 37 à 39	Travaux & Urbanisme
	P. 4 - 5	Conseil municipal		P. 40 à 44	Vie scolaire
	P. 6 - 7	Personnels mairie		P. 45	Bibliothèque
	P. 7	Etat civil		P. 46 - 47	Culture
	P. 8 - 10	Informations municipales		P. 48 à 55	Vie associative
	P. 11	Tarifs 2023		P. 56 - 57	Annuaire des entreprises
	P. 12 à 25	Les échos du conseil		P. 58 à 60	Jeux
	P. 27 à 29	Actualités		P. 61	Calendrier des manifestations 2023
	P. 30 - 31	Finances		P. 62	GMVa
	P. 32 - 33	Souvenirs 2022		P. 63	Calendrier de collecte 2023
	P. 34 - 35	Affaires sociales		P. 64	Coordonnées des associations
	P. 36	Pluviométrie			

HORAIRES DE LA MAIRIE

Angélique LAFFEACH, Jeanne MOISDON et Chloé LIZANO,
vous accueillent à la mairie le :



Lundi et Vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi, Mercredi et Jeudi de 08h30 à 12h30
Fermé le samedi matin

Les personnes ne pouvant se rendre au service administratif sur ces horaires sont invitées à contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous.

Entretien possible sur rendez-vous avec Madame Le Maire ou ses adjoints.

Contact : 02 97 66 60 49 - Mail : mairie.locmaria.gd.ch@wanadoo.fr

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous invitent
à la cérémonie des vœux **le samedi 21 janvier 2023 à 18h00**
à la salle polyvalente.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanger avec les élus et
de partager le verre de l'amitié.

Locmariennes, Locmariens,

Depuis Septembre 2021, nos salles de Sports et Polyvalente, tant attendues, font le bonheur des enfants de l'école du Four à Pain au quotidien, tant sur le temps scolaire que périscolaire. La mise en place du self service permet aux enfants (90 %des élèves) d'acquérir une autonomie, aux agents du périscolaire de travailler dans des conditions optimales.

Un éducateur sportif (Jean François LE ROCH) a été recruté sur le temps scolaire et périscolaire. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Quel bonheur de pouvoir pratiquer du sport dans de bonnes conditions. Des olympiades ont été organisées sur le temps du midi. Un réel succès récompensé par les médailles confectionnées par notre Boulangerie Ty Fournil. Nos petits Locmariens sont prêts pour les JO 2024 !!! Bravo à tous.

Je remercie et félicite tous les présidents, les entraîneurs, les membres de toutes les associations qui œuvrent au quotidien en proposant de nombreuses disciplines sportives, des évènements festifs sur notre territoire.

Les concerts, fêtes, et diverses animations concoctées par la commission "animations" sous la houlette de Lionel ULVOA ont rencontré de vifs succès. Un grand Merci à tous.

Une nouvelle association vient d'être créée : "Loch'Api". Une trentaine de professionnels, commerçants, artisans, ont souhaité se regrouper pour créer une dynamique, apprendre à se connaître et créer des évènements sur notre commune. Merci à tous et à la présidente Laure DERIER.

La réception de notre terrain de foot synthétique a été actée le 15 décembre. Prochainement nous pourrions aller applaudir les sportifs de la Garde du Loch.

En 2023 nous espérons pouvoir concrétiser nos projets de piste de BMX et le Pump Track.

Le sport, la culture, les festivités, les animations sont désormais possibles dans de bonnes conditions à Locmaria-Grand-Champ !

Merci à l'Etat, la Région, le Département, GMVa, pour les subventions qui nous ont été allouées afin de réaliser nos nombreux équipements indispensables pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

De plus, les excédents de nos lotissements communaux complètent l'autofinancement de ces investissements, ce qui permet d'atténuer le reste à charge de la commune.

Les derniers appartements du Clos de la Bourdonnaye seront terminés dans quelques semaines et nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux locmariens.

Les travaux de 1^{ère} phase de notre lotissement Roz Avel étant terminés, un questionnaire a été validé et transmis aux nombreuses personnes enregistrées sur notre liste d'attente.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent de la maladie, de la solitude, gardons l'espoir de retrouver de la sérénité à la veille d'une nouvelle année.

Bonne Année 2023

Meilleurs vœux de bonheur, santé à tous.

Le Maire
Martine LOHEZIC



CONSEIL MUNICIPAL



Maire et
conseillère communautaire
Martine LOHÉZIC



1^{er} adjoint et conseiller
communautaire suppléant
Lionel ULVOA



2^{ème} adjointe
Réjane GALERNE



3^{ème} adjoint
Ronan FROUDE



4^{ème} adjointe
**Marie-Christine
LE GOUIC**



5^{ème} adjoint
**Stéphane
LIZANO**



Estelle MAREC



Joël MAROQUIVOI



Cécile HENO



Georges LE HAZIF



Marie LINISE



Loïc DUPONT



Pauline LEHOUCQ



Florian DANIEL



**Anne-Marie
LOREILLER**



David GATEAU



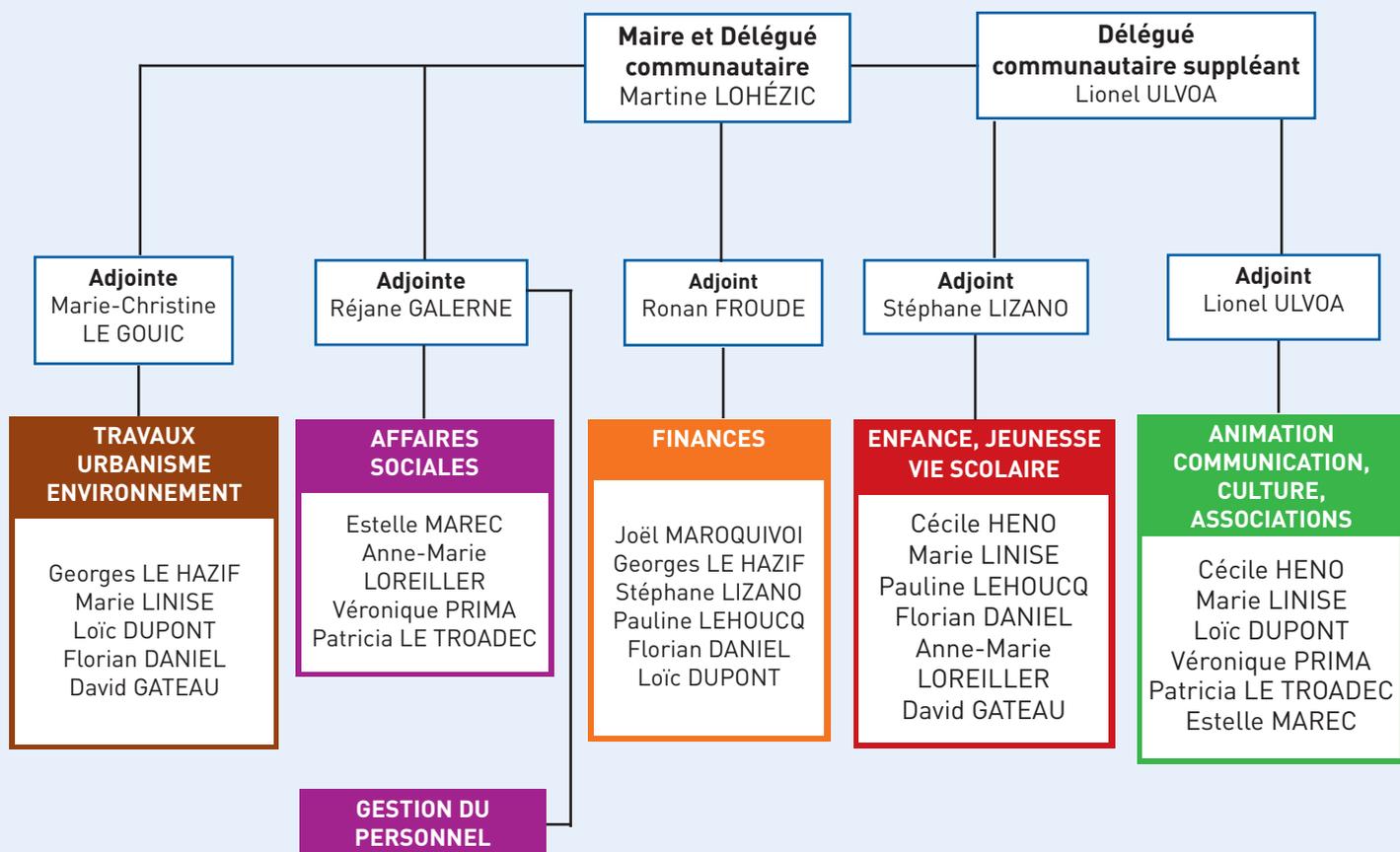
Véronique PRIMA



Patricia LE TROADEC

*A votre service
à la mairie*

CONSEIL MUNICIPAL

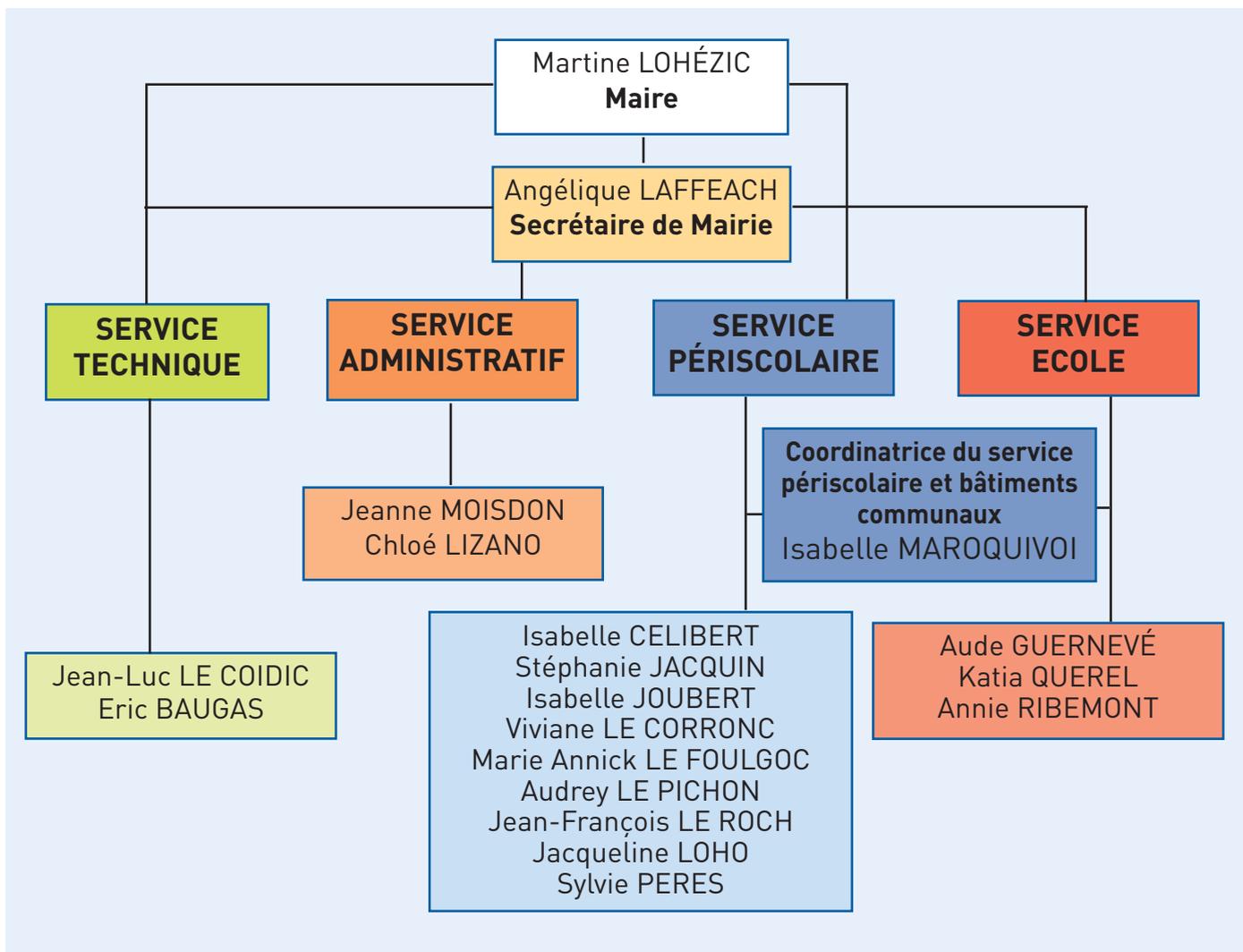


C.C.A.S.
Président Maire Martine LOHÉZIC
Vice-Président Adjoint Aff.Sociales Réjane GALERNE
Conseillers municipaux Estelle MAREC Anne-Marie LOREILLER Véronique PRIMA Patricia LE TROADEC
Membres extérieurs Jean-Claude FORTIN Nicole GUÉ Colette LE GARGASSON Dominique RIO Claude ABADIE
S.I.V.U.
Délégués titulaires Lionel ULVOA Réjane GALERNE

Morbihan Énergies
Délégués titulaires Joël MAROQUIVOI Florian DANIEL
Correspondant mémoire Joël MAROQUIVOI
Référente sécurité routière Marie-Christine LE GOUIC
Référent addiction Patricia LE TROADEC
Référents frelons asiatiques Georges LE HAZIF Annick PISIGO
RIPAM Martine LOHEZIC

Chargé des questions de défense Joël MAROQUIVOI
CNAS
Déléguée des élus Pauline LEHOUCQ
Déléguée des agents Angélique LAFFEACH
Référente accessibilité Estelle MAREC
Référent bibliothèque Lionel ULVOA
Référent sécurité civile Lionel ULVOA

PERSONNELS MAIRIE



REMISE COLIS ET DIPLÔME DU PERSONNEL

Vendredi 16 décembre, Madame Le Maire, accompagnée de Réjane GALERNE Adjointe aux affaires sociales et au personnel, Stéphane LIZANO Adjoint aux affaires scolaires, ont remis au personnel communal leur colis de fin d'année.

Cette réception a aussi été l'occasion de féliciter et remettre aux lauréats leurs diplômes de PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

Monsieur Christian GALLUDEC, pompier volontaire et formateur a insisté sur l'importance de cette formation et que les premiers gestes peuvent bien souvent sauver des vies bien avant l'arrivée des secours.

Connaître les bons gestes et savoir garder son sang-froid en toute circonstance est aussi un geste citoyen.

Cette formation a été proposée à l'ensemble du personnel en avril 2022.



INFORMATIONS MUNICIPALES

ETAT CIVIL

Nous adressons toutes nos félicitations à :



8 mariages sur la commune dont :

- 23 avril : Johan **LEGRAND** et Elodie **D'ALMEIDA**
- 14 mai : Sébastien **DANO** et Frédérique **GOUZERH**
- 25 juin : Gaël **MERLET** et Ophélie **JAFFRE**
- 09 juillet : Nicolas **EDOUARD** et Anne **GUILLAMOT**
- 23 juillet : Alan **LE TARTESSE** et Emilie **LE GARNEC**
- 20 août : Gwendal **DANIÉLO** et Margot **LEBON**
- 20 août : Angelo **ZAMPIERI** et Sarah **COTTREAU**

Nous souhaitons la bienvenue à :



13 Naissances sur la commune dont :

- Janvier**
- 03 : Léo **LE GOLVAN**
- Février**
- 09 : Léandre **COLLET**
- Mars**
- 05 : Thelma **GUILLEMET**
- Avril**
- 15 : Salomé **MORICE**
- Mai**
- 20 : Jeanne **GEFFROY**
- Août**
- 11 : Théo **DANO**
- Septembre**
- 10 : Rose **BLANCHARD**
- 19 : Priam **LE BRETON**
- Octobre**
- 27 : Maël **GEORGET**
- Novembre**
- 17 : Chloé **BEAUMANOIR**

Signature de PACS :



9 PACS sur la commune dont :

- 12 mars : Jordan **BOUCHER** et Mélanie **NOGUES**
- 09 avril : Jonathan **PROCIDA** et Lysiane **LE SAUX**
- 14 avril : Julien **MESA** et Clarisse **BOURDON**
- 17 mai : Jimmy **CLOCHEFER** et Aurélie **MENE**
- 25 juin : François **PICHARD** et Séverine **COTTIN**
- 21 septembre : Maxime **GUILLEVIN** et Mélissa **LE MAR**

Une pensée particulière aux familles de :

3 décès sur la commune :

- 03 mars : Nicole **GUERRY**
- 20 mars : Jean Laurent **LE CALONNEC**
- 30 juin : Guy **LE SERGENT**

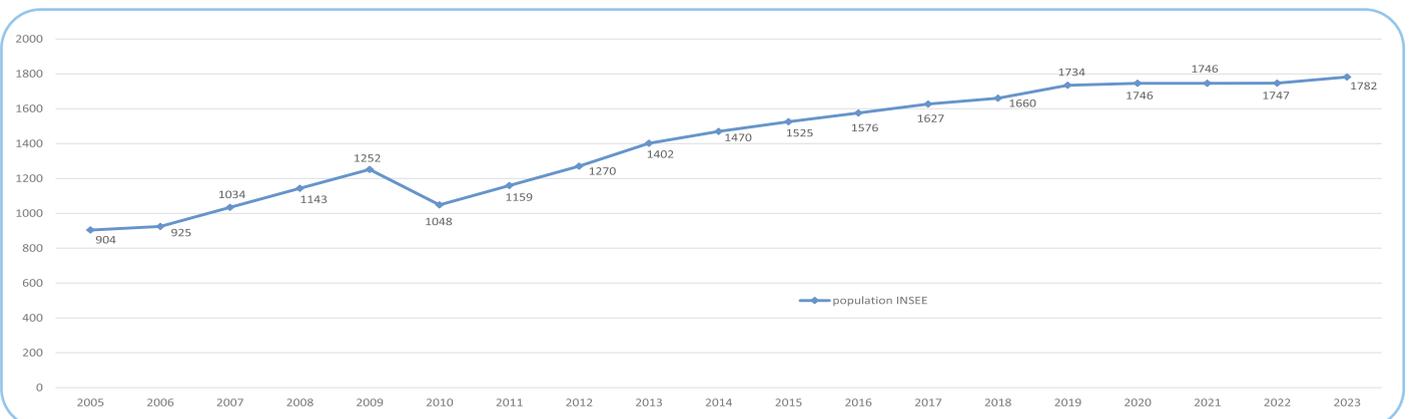


A NOTER :

Ne sont publiés que les mariages, PACS et naissances sur accord des familles.

EVOLUTION NATURELLE DE LA POPULATION

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
population INSEE	904	925	1034	1143	1252	1048	1159	1270	1402	1470	1525	1576	1627	1660	1734	1746	1746	1747	1782



INFORMATIONS MUNICIPALES

PLANTS ENFANTS

Une belle effervescence régnait le samedi 1^{er} octobre dernier à la salle polyvalente, qui accueillait une cérémonie dédiée aux jeunes locmariens. En effet, après deux ans d'absence pour cause de pandémie, la cérémonie de remise de plants à l'occasion des cinq ans des petits habitants, a repris de plus belle. Cette tradition communale, vieille de plus de 20 ans, qui auparavant avait lieu lors des vœux de la municipalité, a été déplacée pour en faire un rendez-vous annuel spécifique, et vivement apprécié par les familles locmariennes. 98 enfants nés en 2015, 2016 et 2017, dont 65 présents, ont été conviés avec leurs familles. Chaque enfant a pu choisir, avec ses parents, un plant parmi la sélection présentée par la Pépinières des sources, et va ainsi pouvoir grandir à ses côtés pour de longues et belles années. La cérémonie s'est achevée par un pot de l'amitié.



COURSE ESTIVALE BRETONNE



Vendredi 5 août, nous avons eu la chance d'accueillir sur notre commune le passage de l'Estivale Bretonne.

L'Estivale Bretonne est une course élite nationale, qui comprenait cette année 26 équipes dont quatre étrangères, pour un total de 156 coureurs.

Son édition 2022 se déroulait sur quatre étapes dont la première, passant par notre commune, démarrait et terminait à Grand-Champ. Cette étape comprenait 135,2 km. À travers les quatre étapes, 600 bénévoles se sont mobilisés pour la réussite des épreuves. Cinq maillots leaders ont été décernés à chaque étape :

- Le maillot jaune qui récompense le 1^{er} au classement général,
- Le maillot rouge pour le meilleur jeune U23,
- Le maillot blanc pour le meilleur grimpeur,
- Le maillot noir pour le meilleur breton,
- Le maillot à pois pour le meilleur animateur.

L'Estivale Bretonne est partenaire de la PLB Muco, une association organisant deux événements sportifs pour sensibiliser le public à la mucoviscidose et collecter des fonds destinés à financer la recherche sur cette maladie. L'ensemble des recettes collectées par la vente de maillots pendant l'Estivale Bretonne a été entièrement reversé à la PLB Muco.

Les locmariens et visiteurs passionnés de vélo ont pu encourager vers 15H45 les coureurs venant de Locqueltas et se dirigeant vers Grand-champ.

La municipalité remercie chaleureusement les bénévoles ayant accepté le rôle précieux de signaleur, afin de garantir l'organisation de ce passage en garantissant la sécurité pour tous.



TARIFS 2023 DE LOCATION DE SALLES

Maison des associations

	horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
		Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs
FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	68 €	114 €	93 €	157 €	151 €	261 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	117 €	201 €	157 €	272 €	240 €	418 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	216 €	377 €	297 €	521 €	450 €	793 €
CAUTION					300 €		
Pénalité ménage / heure					35 €		
Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)					33 €		
Activités ou ateliers permanents annuels					250 €		

Salles Polyvalente et de Sport

	Associations Communales et intercommunales	Associations Communales et intercommunales (manifestation à but lucratif*)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif*)	Particuliers Locmaria-Grand Champ Locqueltas	Particuliers extérieurs	Caution
Salle de sport	Gratuit (si activités sportives)	120 € 1/2 journée	125 € 1/2 journée	83 € 1/2 journée			1000 €
Salle + Hall	Gratuit	230 €	470 €	585 €	340 €	528 €	700 €
Salle + Hall + cuisine	Gratuit	340 €	700 €	815 €	560 €	758 €	1000 €
		Gratuit 1 fois/an					
Pénalité ménage				70 € / heure			
Pénalité déclenchement alarme				100 €			

*But lucratif = entrée payante, fest noz, repas, loto, bal dansant, billetterie...)

Un tarif dégressif de 50% est appliqué pour le deuxième jour de location consécutif

TARIFS 2023 CONCESSIONS

Concessions - Cimetière ou site cinéraire

15 ans	62 €	30 ans	120 €	50 ans	176 €
--------	------	--------	-------	--------	-------

Tarifs auxquels il faut ajouter, pour la mise à disposition dans le columbarium d'une cave-urne enterrée ou d'une case dans le monument octogonal pour le dépôt d'urnes :

Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose	674 €	Case dans monument octogonal	1 122 €
Plaque en bronze sur support mémoire	112 €		

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Personnel - Mise à disposition de personnel communal entre collectivité

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Soizic TREBOSEN a formulé une demande de mutation vers Centre Morbihan Communauté.

Le préavis légal est de trois mois. Après négociation entre Madame Le Maire et M Benoit ROLLAND, Président de Centre Morbihan Communauté, il a été convenu que Madame Soizic TREBOSEN sera mise à disposition 3 jours par semaine à CMC à compter du 1^{er} février et ce pendant la durée du préavis. La demande effective de mutation prendra effet au 1^{er} avril 2022. Il convient donc de formaliser ces dispositions par la signature d'une convention.

Finances – Nomenclature comptable

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la nomenclature comptable est définie par le classement des dépenses et des recettes dans des comptes spécifiques. La trésorerie nous alerte sur l'utilisation de certains comptes et demande à ce que soient définies les dépenses à y associer. Cette interrogation se fait principalement sur les comptes : 6232 « Fêtes et cérémonies » et 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Il convient de définir les dépenses enregistrées dans ces comptes. Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent la répartition suivante :

6232 -Fêtes et cérémonies :

Cérémonies Commémoratives (08/05 et 11/11)

Cérémonies Vœux du Maire

Cérémonies remise de plants (enfants 5 ans)

Participation pour événements familiaux

(cf délibération du 03/07/2018 précisant les participations aux événement familiaux)

Participation pour départs de la collectivité.

Equipements sportifs – construction d'une Piste de BMX

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération avait été votée le 26 septembre 2019 pour la consultation d'un cabinet de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des équipements sportifs ; le cabinet ATHLETICO avait été retenu.

Une étude a été réalisée pour la construction d'une piste de BMX à proximité du terrain de foot et du pump track, La construction de cet équipement est estimée à 505 178,50 € HT dont 79 800 € pour le pump track, détaillé comme suit :

Prix généraux	7 950,00 € HT
Terrassement	39 900,00 € HT
Eaux pluviales	2 390,00 € HT

Drainage	18 000,00 € HT
Eau potable	1 130,00 € HT
Donc total réseaux	21 520,00 € HT
Voirie	103 950,00 € HT
Equipements Divers	83 908,50 € HT
Terrain de Pump Track	79 800,00 € HT
Mobilier signalétique	7 010,00 € HT
Espaces Verts	18 500,00 € HT
Eclairage	142 640,00 € HT

Des dossiers de subvention seront présentés auprès de différents organismes : Conseil Départemental, Région, Préfecture, GMVa, FFC (Fédération Française du Cyclisme) ...

GMVa – CLECT Eaux pluviales

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le rapport de la CLECT eaux pluviales doit être présenté en Conseil Municipal. Ce rapport a été joint à la convocation.

GMVa – Convention Autorisation du Droits de Sols (ADS)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la reconduction de la convention avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération sur l'instruction des demandes d'urbanisme.

Depuis 2009, a été collectivement mis en place, avec notre agglomération, un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme, lequel a été étendu depuis juillet 2015 aux territoires de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.

Ce service se fonde sur l'article L 423-15 du code de l'urbanisme qui permet aux communes de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à notre EPCI par le biais d'une convention qui fixe le contenu et les modalités de la prestation, le rôle et les responsabilités de chacun.

Une nouvelle convention est aujourd'hui nécessaire du fait de la caducité de la convention antérieure.

En outre, le code des relations entre le public et l'administration a introduit de nouvelles modalités de saisine par voie électronique (SVE) des demandes relatives à une autorisation d'urbanisme, dans un objectif d'élargissement des modes de dépôt.

Dans ce cadre, notre agglomération a donc mis en place un processus d'instruction entièrement dématérialisé. L'Etat pour ce qui le concerne a développé une plateforme dénommée PLAT'AU (plateforme des autorisations d'urbanisme) qui permet le partage des dossiers dématérialisés et l'horodatage des flux entre les différents acteurs de la chaîne d'instruction.

Ces modalités nouvelles – si elles ne modifient en rien la chaîne d’instruction et les règles en vigueur – ont cependant un impact fort sur l’organisation de l’instruction et, à ce titre, doivent être intégrées au sein de la convention.

Acquisition foncière – réserve PLU (Plan Local d’Urbanisme)

Madame Le Maire et le Bureau Municipal exposent au Conseil Municipal qu’une réserve au PLU a été mise sur un terrain situé rue des Hortensias (derrière l’Eglise). Cette réserve correspond à la création d’un parking, accolé au parking en cours de création, lui aussi à réaliser sur une réserve au PLU.

Cette parcelle, cadastrée ZO 476, dont l’emprise foncière de la réserve est de 383 m², appartient à Madame GUHUR Eliane.

Après échange avec la propriétaire, une offre d’achat a été faite pour l’acquisition d’une partie de cette parcelle :

- Une surface d’environ 100 m² à 20 € le m² (définie par un bornage).

- Les frais de bornage et de géomètre seront à la charge de la Commune,

- La création d’un mur de soutènement et la pose d’une clôture seront à la charge de la Commune.

SEANCE DU 22 MARS 2022

Vote des Taux d'imposition

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d’habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d’habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l’allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d’habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d’habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l’année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

Depuis 2021, la disparition du produit fiscal de la taxe d’habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s’additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d’imposition à la TFB supporté par les contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l’exercice 2022 à 42,41 %

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l’exercice 2022 à 44,67 %.

Compte de Gestion 2021 : Budget Général

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l’unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l’exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de Gestion 2021 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif "Rives du Triskell" de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte de Gestion 2021 : Budget "Roz'Avel"

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif "Roz'Avel" de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif 2021 : Budget général

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget général qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement

Emissions exercice 2021 :	953 769,03 €
Dépenses	1 278 442,10 €
Recettes	+ 324 673,07 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Capacité d'autofinancement	+ 324 673,07 €

Section d'investissement

Emissions exercice 2021 :	3 147 852,68 €
Dépenses	4 359 529,47 €
Recettes	+ 1 211 676,79 €
Résultat antérieur reporté :	- 989 377,27 €
Résultat global à reporter :	+ 222 299,52 €
Reste à réaliser	0 €
Résultat émissions + RAR	222 299,52 €

Compte Administratif 2021 : Budget "Rives du Triskell"

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget "Rives du Triskell" qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	501 198,33 €
Recettes	257 979,15 €
Résultat	- 243 219,18 €
Résultat antérieur reporté :	+ 748 956,17 €
Capacité d'autofinancement	+ 505 736,99 €

Section d'investissement

Dépenses	0 €
Recettes	999 498,00 €
Résultat	+ 999 498,00 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat global à reporter :	+ 999 498,00 €

Compte Administratif 2021 : Budget "Roz'Avel"

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2021 du budget "Roz'Avel" qui se résument ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	93 002,19 €	93 002,19 €
Investissement	93 002,19 €	93 002,19 €

Affectation du résultat du budget général

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 du budget général. La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement	+ 324 673,07 €
Capacité d'autofinancement de la Section d'investissement	+ 222 299,52 €

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :
Au financement de la section d'investissement compte 1068 + 324 673,07 €

Budget primitif 2022 Général

Suite à la présentation du projet de budget primitif (général) 2022 par Monsieur l'adjoint aux finances, ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 693 466,99 €	1 693 466,99 €
Investissement	3 524 888,58 €	3 524 888,58 €

Budget primitif 2022 : Rives du Triskell

Le projet de budget primitif "Rives du Triskell" 2022 se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	505 736,99 €	505 736,99 €
Investissement	0,00 €	999 498,00 €

Budget primitif 2022 : Roz'Avel

Le projet de budget primitif "Roz'Avel" 2022 se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	532 002,19 €	532 002,19 €
Investissement	414 462,62 €	414 462,62 €

Achat de livres pour la bibliothèque

Par délibération du 10 septembre 2019, le Conseil Municipal a adhéré au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

La commune, par convention avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération s'est engagée à garantir un montant minimum de 2,00 €/habitant pour l'acquisition de documents. La population légale au 01/01/2022 de la commune est de 1 747 habitants. Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une somme de 3 494 € pour achats de livres pour la bibliothèque afin d'avoir un choix de livres récents.

Subvention au CCAS

Le CCAS n'ayant pas de ressources propres, Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de verser une subvention de fonctionnement de 11 000 € en 2022.

Modification du tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet

nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en fonction des modifications du temps de travail des agents.

Suite à une demande de deux agents affectés au service scolaire périscolaire de regrouper les temps de travail sur un seul grade.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi pour avis, un avis favorable a été donné en date du 25 janvier 2022.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

La modification consiste à :

– Un poste d'adjoint d'animation de 22/35^{ème} à 33/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint technique de 11/35^{ème}.

– Un poste d'adjoint technique de 16/35^{ème} à 23/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 7/35^{ème}.

Affaires Foncières - Acquisition de terrain

Dans le cadre de la réalisation du lotissement de Roz'Avel, Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un accord a été convenu avec Madame Marie-Thérèse GUHUR, épouse LE TORIELLEC, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZK numéro 97 formant partie de l'assiette du futur lotissement, accord dont les termes sont ci-après retranscrits :

La Commune se propose d'acquérir partie de la parcelle cadastrée section ZK numéro 97, d'une contenance d'environ 1 684 m², selon plan annexé, Madame Marie-Thérèse GUHUR conservant la propriété du surplus de ladite parcelle, d'une surface approximative de 381 m², selon plan annexé, formant le futur lot numéro 14 du lotissement.

La vente aura lieu moyennant le prix de trente-trois mille six cent quatre-vingt euros (33 680,00 EUR.) payables, savoir :

– A concurrence de 13 175 €, par versement selon les règles et délais de la comptabilité publique ;

– A concurrence de 20 505 € par conversion en la réalisation de travaux de viabilisation de la partie de la parcelle cadastrée section ZK numéro 97 ;

Etant précisé que les travaux conduiront à la transformation du terrain considéré en terrain à bâtir viabilisé, à savoir : voirie et réseaux (eau potable, électricité, téléphone, eaux usées, eaux pluviales, etc.), et d'une manière générale, la réalisation de tout ouvrage rendu obligatoire par la Loi ou les règles d'urbanisme applicables pour assurer la constructibilité dudit terrain à bâtir.

Toute éventuelle différence de surface du terrain à acquérir par la Commune qui serait révélée à l'occasion des opérations de bornage ne remettra pas en cause les termes de la présente délibération.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront intégralement supportés par la Commune.

Finances - Amortissements

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que pour les communes de moins de 3 500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204.

Conformément aux articles L. 5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales, GMVa a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales Urbaines ». Ils convient d'enregistrer ces opérations dans le compte 2046 « Attribution de compensation d'investissement ».

Les comptes 204 étant soumis à l'amortissement il convient de définir la durée de ces amortissements, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal que ceux-ci soient amortis sur une durée de 10 ans à compter de 2023.

Le conseil municipal est invité à se prononcer et autorise Madame Le Maire à amortir le compte 2046 sur 10 ans.

GMVa - Convention de Gestion de services de la compétence eaux pluviales urbaines

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, GMVa exerce la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre et à compter de cette date, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence sont mis à la disposition de GMVa par ses communes membres. La commune reste compétente en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines. Conformément aux articles L. 5216-7-1 et L.5215-27 du Code général des collectivités territoriales, GMVa a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence « Gestion des eaux pluviales Urbaines ».

Une convention validée par le Conseil Communautaire en date du 3 février 2022 a pour objet d'en préciser les conditions, une copie étant jointe aux élus.

SEANCE DU 12 MAI 2022

Commissions Communales : Modification de la composition de la Commission Travaux, Urbanisme et Environnement

M. Joël MAROQUIVOI a informé Madame Le Maire et Madame Christine LE GOUIC, adjointe aux travaux, par mail en date du 5 mai 2022, de sa démission de la commission Urbanisme Travaux et Environnement.

Il convient donc de modifier la composition de celle-ci : Christine LE GOUIC, Georges LE HAZIF, Marie LINISE Loïc DUPONT, Florian DANIEL, David GATEAU.

Finances : Lotissement Roz'Avel Attribution du marché

Dans le cadre de la création du lotissement Roz'Avel, un marché a été déposé en trois lots.

Lot 1 : Terrassement et voirie

Lot 2 : Réseaux

Lot 3 : Espaces verts.

Après analyse des 9 offres reçues, le Cabinet Horizons et Géo Bretagne Sud ont présenté le résultat de cette analyse aux membres des commissions Finances et Travaux le jeudi 28 avril.

4 entreprises ont répondu pour le lot 1

L'entreprise retenue est : Pigeon Bretagne Sud pour 105 898,55 € HT

4 entreprises ont répondu pour le lot 2

L'entreprise retenue est : Eurovia Bretagne pour 110 639,20 € HT avec la variante (Bassin enterré)

2 entreprises ont répondu pour le lot 3

L'entreprise retenue est : ID VERDE pour 25 539,48 € HT.

Finances : Vente d'un logement

Madame Le Maire a reçu Nicolas CADORET ; celui-ci souhaite acquérir le logement situé à l'étage du bâtiment Le Bélem, anciennement occupé par SICAA ETUDES.

Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent le prix de vente suivant : 172 000€

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Voirie - réfection voirie communale

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une somme a été prévue au budget 2022 pour la réfection de certaines voiries hors agglomération.

En effet, un recensement des voies en campagne avait été fait fin d'année 2020 par la commission travaux afin d'être remises en état.

La réfection de la voirie située au Lieu-dit Kermenez y n'a pas été réalisée en 2021, il convient de réaliser ces travaux sur l'année 2022.

Les travaux ont été estimés à : 16 943,68 € HT soit 20 332,42 € TTC (Devis COLAS France Agence de Vannes). Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide par le Conseil Départemental « Entretien de la voirie hors agglomération ».

Voirie - Déclassement des voies communales

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un accord avait été émis pour la vente d'une partie de la voie communale au lieu-dit Talné desservant la propriété de M. BEAUMANOIR, d'une partie du chemin d'exploitation situé à Talné jouxtant la propriété de M. LE BRETON et Mme KERDAVID.

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la vente d'une partie de voie à M BEAUMANOIR, et d'une partie du chemin d'exploitation à M. LE BRETON et Mme KERDAVID. Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 18 jours consécutifs du 16 mars au 2 avril inclus, suivant arrêté de Madame Le Maire en date du 14 février 2022 et publié le même jour, Mme Anne-Marie CARLIER ayant été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Choix de la société de restauration

Madame Le Maire informe les élus que le contrat de livraison de repas avec CONVIVIO arrivant à expiration, une consultation a été réalisée pour la livraison des repas à la cantine en septembre 2022.

Trois entreprises ont été sollicitées, deux ont répondu. L'entreprise CONVIVIO a été retenue.

GMVa : Droit de Prémption Urbain - Zone d'Activité Economique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'est notifié dans les statuts de Golfe du Morbihan Vannes agglomération que la compétence économique des diverses zones d'activité leur appartient.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et suivants,

Vu l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2020_11_23_082 en date du 26 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué l'exercice du droit de préemption sur l'ensemble de la commune,

Vu les statuts de Golfe du Morbihan Vannes agglomération-GMVa, et notamment ses compétences liées à l'action de développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité économique.

Pour rappel, l'article L 231-3 du code de l'urbanisme précise : « Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à

l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. »

Considérant que l'exercice des compétences économiques de GMVa nécessitent des outils d'intervention et notamment le droit de préemption urbain (DPU).

Par délibération du 25 novembre 2020 la commune a d'ores et déjà délégué son droit de préemption à l'agglomération pour les fonciers situés au sein des ZAE. Cependant, compte tenu du niveau de commercialisation des ZAE et afin de permettre la mise en œuvre par GMVa d'un projet de développement économique tel qu'inscrit au SCoT mais aussi dans une logique d'optimisation foncière en lien avec la loi climat et résilience, il convient d'adapter le périmètre de la délégation du DPU.

Aussi, il est proposé de compléter la délibération existante en vue de consentir à GMVa le droit de préemption urbain (qu'il soit simple ou renforcé) sur les périmètres délimités sur le(s) plan(s) annexé(s).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Considérant que l'exercice des compétences économiques de GMVa nécessitent des outils d'intervention et notamment le droit de préemption urbain (DPU).

Par délibération du 25 novembre 2020 la commune a d'ores et déjà délégué son droit de préemption à l'agglomération pour les fonciers situés au sein des ZAE. Cependant, compte tenu du niveau de commercialisation des ZAE et afin de permettre la mise en œuvre par GMVa d'un projet de développement économique tel qu'inscrit au SCoT mais aussi dans une logique d'optimisation foncière en lien avec la loi climat et résilience, il convient d'adapter le périmètre de la délégation du DPU.

Aussi, il est proposé de compléter la délibération existante en vue de consentir à GMVa le droit de préemption urbain (qu'il soit simple ou renforcé) sur les périmètres délimités sur le(s) plan(s) annexé(s).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

SEANCE DU 22 JUIN 2022

Tarifs de la garderie facturée aux familles au 1^{er} septembre 2022

Le tarif actuel de la garderie est de 1,72 €/heure. Les différents créneaux horaires sont facturés proportionnellement au tarif horaire.

La Commission Affaires Scolaires s'est réunie le 3 mai 2022, une proposition de tarification a été proposée et validée par le Bureau Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 1,80 € le prix de l'heure de garderie pour l'année scolaire 2022/2023 et fixe les tarifs et horaires comme suit :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi		
1 h 15 le matin	(7 h 00 à 8 h 15)	2,25 €
0 h 45 le matin	(7 h 30 à 8 h 15)	1,35 €
0 h 15 le matin	(8 h 00 à 8 h 15)	0,45 €

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi		
1 h 00 le soir	(16 h 30 à 17 h 30)	1,80 €
1 h 30 le soir	(16 h 30 à 18 h 00)	2,70 €
2 h 00 le soir	(16 h 30 à 18 h 30)	3,60 €
2 h 15 le soir	(16 h 30 à 18 h 45)	4,05 €
2 h 30 le soir	(16 h 30 à 19 h 00)	4,50 €

Tarifs des repas facturés aux familles au 1^{er} septembre 2022

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été approuvé de reconduire le contrat avec la société de restauration CONVIVIO. Compte tenu de diverses augmentations, il convient de réévaluer le prix du repas facturé aux familles. La Commission Affaires Scolaires qui s'est réunie le 3 mai dernier, a proposé au Bureau Municipal les tarifs suivants :

– Repas enfant : 3,60 € – Repas adulte : 4,50 €

Participation sorties scolaires et déplacements pédagogiques : Ecole publique de Locmaria-Grand-Champ

Madame Le Maire et le Bureau Municipal informent que les deux participations ont été couplées depuis quelques années pour verser un montant fixe par enfant.

Cette participation est attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de maintenir la somme de 40 € par enfant de l'école publique : Soit 40 € x 168 enfants = 6 720 €

Fournitures scolaires : Ecole publique de Locmaria-Grand-Champ

Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent de maintenir la somme de 55 € par enfant de l'école publique au titre des fournitures scolaires.

55 € x 168 enfants = 9 240 €.

Participation pour déplacements pédagogiques : Ecole St Gildas

Pour les enfants de Locmaria-Grand-Champ scolarisés à l'école Saint Gildas, la commune de Locmaria-Grand-Champ s'aligne sur les participations "sorties scolaires" et "déplacements pédagogiques" accordées aux enfants des écoles de Locquetas.

Sorties pédagogiques :

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ 46 € par enfant, par an, pour les sorties avec nuitée, dans la limite de 60 % du coût.

→ 15 € par enfant, par an, pour les sorties sans nuitée.

Cette participation sera attribuée sur présentation d'un état récapitulatif annuel et des factures.

Transports :

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer une participation de :

→ 15 € par an, par enfant domicilié à Locmaria-Grand-Champ.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Gildas

Pour les élèves scolarisés dans une école sous contrat d'association situés dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Pour les communes concernées, la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat du premier degré à hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques est toujours obligatoire.

Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement des élèves de l'école privée de Saint Gildas, domiciliés à Locmaria-Grand-Champ, sur l'année civile écoulée.

Compte tenu du coût d'un élève scolarisé en élémentaire à l'école communale de Locquetas, du coût d'un élève scolarisé en maternelle à l'école communale, du montant de la subvention annuelle versée en totalité par la commune de Locquetas à l'école privée Saint-Gildas, de l'effectif des élèves domiciliés à Locmaria-Grand-Champ et scolarisés à l'école privée Saint Gildas. Il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ, sur l'année civile. Deux versements sont facturés sur l'année suivante.

Au titre de l'année 2021 :

Le coût de fonctionnement à l'école communale de Locqueltas était de : 323,69 € pour un élève de primaire (élémentaire + maternelle)

- Auxquels s'ajoutent 764,92 € (ATSEM) pour les élèves de maternelles, soit 1 088,61 €

La commune de Locmaria-Grand-Champ dénombreait 59 élèves scolarisés à l'école privée Saint Gildas (élémentaire + maternelle).

Compte tenu des informations ci-dessus, la commune de Locmaria-Grand-Champ doit verser à la Commune de Locqueltas la somme de 38 220,62 €

- soit 19 097,54 € pour les élèves en élémentaire et en maternelle

- soit 19 123,08 € pour le supplément lié au salaire des ATSEM, et concernant uniquement les élèves de maternelles.

Le versement se fait habituellement en deux fois (1^{er} semestre et 2^{ème} semestre de l'année suivante, cette base servant de base de calcul).

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés et ont validé ces chiffres.

Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire de Locqueltas

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés. Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement du restaurant scolaire, sur l'année civile écoulée.

Compte tenu du reste à charge, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune, il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Deux acomptes ont été versés durant l'année concernée, le solde est calculé pour l'année suivante.

Au titre de l'année 2021 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ a déjà versé 2 acomptes de 5 000€, pour un total de 10 000€.

Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2021, il est constaté que la commune de Locmaria-Grand-Champ doit encore verser à la commune de Locqueltas la somme de 6 888,42 €.

Par conséquent, la participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève à 16 888,42 € au titre de l'année 2021.

Au titre de l'année 2022 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €, la régularisation interviendra début 2023.

Participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de Locqueltas

Les adjoints aux Affaires Scolaires et Maires de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ se sont rencontrés, afin de faire le bilan de l'année 2021 du fonctionnement de l'ALSH et de la garderie de Locqueltas.

Il est rappelé qu'une convention a été adoptée par les communes de Locqueltas et Locmaria-Grand-Champ pour la participation de la commune aux frais de de l'ALSH et de la garderie de Locqueltas en date du 27 juin 2009.

Comme chaque année, il est calculé le coût de fonctionnement des services périscolaires ALSH et garderies sur l'année civile écoulée, fin 2021.

Compte tenu : des aides octroyées (CAF, MSA, CD56), du reste à charge, déduction faite des aides ci-dessus, de la répartition des enfants par commune de résidence, des encaissements des familles par commune de résidence,

Il est calculé au prorata le montant de la participation de la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Deux acomptes sont versés durant l'année concernée, le solde est calculé l'année suivante.

Au titre de l'année 2021 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ a déjà versé 2 acomptes de 5 000€, pour un total de 10 000 €.

Compte tenu du tableau retraçant l'intégralité des dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2021, il est constaté que la commune de Locmaria-Grand-Champ doit verser à la commune de Locqueltas la somme de 12 785,02 €.

La participation totale de la commune de Locmaria-Grand-Champ s'élève pour l'année 2021 à 22 785,02 €

Au titre de l'année 2022 :

La commune de Locmaria-Grand-Champ versera 2 acomptes de 5 000 €. La régularisation interviendra début 2023.

Décision modificative - Budget 171 Lotissement les Rives du Triskell

Suite à échanges avec la Trésorerie il convient de modifier les montants affectés aux comptes :

- 66111 : Intérêts réglés à l'échéance

- 6522 : Excédent des budgets annexes

Madame le Maire et le Bureau Municipal proposent de prendre une décision modificative pour intégrer la régularisation des écritures budgétaires de 2022 comme suit :

Décision Modificative

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance

+ 10 995,00 €

Article 6522 - Excédent des budgets annexes

- 10 995,00 € soit 0,00 €

Après les écritures modificatives, le budget « Rives du Triskell » se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	505 736,99 €	505 736,99 €
Investissement	0,00 €	999 498,00 €

Finances : attribution d'un marché terrain de foot

Dans le cadre de la création du terrain de foot synthétique, un marché a été déposé.

Après analyse des 3 offres reçues, le Cabinet Athlético a présenté le résultat de cette analyse.

L'entreprise retenue est ID VERDE en co-traitance avec COLAS Agence de Vannes pour la somme de 817 659,54 € HT soit 981 191,45 € TTC soit 163 531,91 € TVA

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Affaires foncières : Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Talné

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un chemin de randonnée situé à Talnay et reliant les communes de Brandivy, Colpo et Plaudren est situé sur la parcelle d'un particulier.

La convention de passage n'ayant pas été retrouvée par le service en charge des chemins de randonnées, afin que celui-ci ne soit pas fermé aux randonneurs, il convient que la commune acquière des biens de la famille propriétaire du chemin.

Par délibération en date du 14 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé l'acquisition des parcelles désignées ZA 147 pour une surface de 1ha 50ca et ZA 27 pour une surface de 60a 45ca moyennant un prix fixé à 10 000 euros.

Suite au bornage réalisé par le géomètre, il convient de rectifier la désignation des biens que la commune entend acquérir comme suit :

- Parcelle cadastrée ZA n° 27 pour une surface de 60a 45ca
- Parcelle cadastrée ZA n° 154 pour une surface de 83a 22ca (annule et remplace la parcelle ZA 147 initialement de 1ha 50ca) soit 6 678m² en moins.

Le prix d'acquisition, fixé forfaitairement à dix mille euros (10 000,00 euros) reste inchangé.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Finances – Admission en non-valeur

Par courrier reçu le 4 août 2022, le centre des finances publiques de VANNES MENIMUR nous a adressé un état d'une demande d'admission en non-valeur n°5477181115 pour laquelle il n'existe plus de possibilités de recouvrement.

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances de ces états.

Finances : Dossier de subventions

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental va prochainement délibérer pour de nouveaux dispositifs d'investissement en matière de voirie d'aménagement de centre-bourg et de transitions énergétique.

Compte tenu de ces éléments, et de la connaissance de travaux de voirie à réaliser sur le territoire communal, il est décidé de déposer un dossier de demande de cette subvention exceptionnelle au titre de la voirie communale.

Des devis sont en cours pour divers travaux tels que :

- Voie d'accès aux équipements sportifs.
- Route de Talhouët.
- Divers aménagements urbains : jeux, etc.

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Composition du Conseil Municipal et des Commissions.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Yvon MICHAUD reçue en mairie le 22 septembre 2022.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet du Morbihan en a été informé.

Il convient de modifier le tableau d'ordre du Conseil Municipal, 18 Conseillers Municipaux composent le Conseil. Monsieur Yvon MICHAUD était membre des commissions suivantes : Finances, Animation Communication Culture et Associations.

Il convient de modifier le nombre de membres de chacune de ces commissions. La commission Finances, se compose désormais de 7 membres.

La commission Animation Communication Culture et Associations se compose désormais de 7 membres. Pour rappel, Madame le Maire est de droit dans chacune des commissions.

Urbanisme : démolition - Reconstruction

Le service instructeur de Golfe du Morbihan Vannes agglomération nous informe de l'obligation de déposer un permis de démolir lorsqu'il y a reconstruction.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette obligation à savoir le dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Préfecture du Morbihan : Loi Matras

Par mail en date du 19 septembre 2022, le Préfet du Morbihan informe Madame Le Maire de la loi dite MATRAS. Cette loi oblige les Maires à désigner au sein du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile.

À défaut, il doit désigner un correspondant « incendie et secours ». Ce correspondant sera « l'interlocuteur privilégié du SDIS », en charge de relayer les messages de prévention, de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les risques, l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de nommer M Lionel ULVOA au titre de référent sécurité civile.

Personnel : Modification du tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en fonction des modifications du temps de travail des agents.

Suite à une réorganisation du service Péri-scolaire à la rentrée de septembre 2022, et à la demande d'un agent d'augmenter son temps de travail.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi pour avis. Suite à l'avis favorable donné le 27 septembre 2022.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs.

A savoir :

– un poste d'Agent Spécialisé des écoles Maternelles 27/35^{ème} à 30/35^{ème}.

Morbihan Energie : Adhésion au groupement d'achat

Depuis 2014, Morbihan Energies coordonne un groupement d'achat d'énergie à l'échelle du Morbihan. La création de ce groupement de commande a été motivée par l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et à la fin programmée des tarifs réglementés du gaz naturel et de l'électricité.

Cette démarche d'achat groupé permet ainsi :

- de faciliter les démarches des acheteurs publics et des acheteurs exerçant des missions d'intérêt général sur le territoire morbihannais en globalisant les procédures d'achat,
- de tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Considérant ce qui suit :

- 1/ La Commune de Locmaria-Grand-Champ a des besoins en matière d'achat d'énergie
- 2/ La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et, à fortiori, d'obtenir de meilleurs prix.
- 3/ Le groupement est constitué pour une durée illimitée
- 4/ Pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera conclu des marchés et/ou des accords-cadres publics.
- 5/ Morbihan Energies est en capacité d'exercer la mission de coordinateur du groupement.
- 6/ La Commission d'Appel d'Offres chargée du choix des titulaires de ces marchés et/ou accords-cadres est celle du coordinateur du groupement de commandes. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation de la commune à ce groupement de commande.

Eclairage public : modification des horaires

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Une réflexion a été menée par le Bureau Municipal sur la modification des horaires de l'éclairage public.

Cette action aura une double contribution, tout d'abord, la préservation de l'environnement mais aussi la réduction des coûts de consommation.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de

la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Après concertation des services d'éclairage public, toutes les communes sont en cours de réalisation de cette même démarche.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté nécessaire pour la mise en place de ces nouveaux horaires d'éclairage public, et la communication aux habitants.

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Subvention aux associations communales 2022

La commune verse habituellement une subvention annuelle aux associations communales pour les aider dans leur fonctionnement. Les sommes allouées sont calculées selon des critères définis.

Le Bureau Municipal et la Commission Finances, après étude des dossiers, proposent d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2022.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'attribuer la somme de 6 704,58 € répartie comme suit :

LES AMIS DE COET CANDEC	270,00 €
AMICALE LAÏQUE	1 294,00 €
A.P.E.L.	442,00 €
AMICALE du Personnel	140,00 €
BASKET CLUB DU LOCH	506,30 €
U ALOC	132,00 €
ASS des CHASSEURS	428,00 €
GYM et LOISIRS DU LOC	649,45 €
TENNIS CLUB DU LOCH	357,18 €
GENETS D'OR	312,00 €
TAROT CLUB DU LOCH	390,00 €
OXYBULLE	592,09 €
FESTILOCH	306,00 €
UNACITA	132,00 €
GARDE DU LOCH LOCQUELTAS	
LOCMARIA	753,56 €

Subventions sociales

Le CCAS, lors de sa séance du 13 octobre 2022 a retenu les associations suivantes en vue de l'attribution d'une subvention pour une somme totale de 420 € répartie comme suit :

Ligue Nationale Contre le Cancer	70 €
Virade de l'Espoir	100 €
AFM Téléthon	50 €
Rêves de Clown Bretagne	50 €
Secours Catholique délégation du Morbihan	50 €
Les Restaurants du Cœur	50 €

FAVEC Associations de conjoints survivants ... 50 €
et parents d'orphelins du Morbihan

Tarifs des locations de salles 2023

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent d'augmenter les tarifs pour l'année 2023.

Après concertation de la Commission Finances en date du 10 novembre 2022, il est proposé :

- D'augmenter de 10% les tarifs des locations aux particuliers et associations de Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas,
- D'augmenter de 15% le tarifs des locations pour les particuliers et associations extérieures,
- D'ajouter un forfait de 10 € pour le papier (toilettes et essuie mains).

Il convient de valider les tarifs suivants pour l'année 2023.

Maison des associations

	horaires	SALLE A		SALLE B		SALLE A+B	
		Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs	Habitants LGC et Locqueltas	Extérieurs
FORFAIT 1/2 JOURNEE HORS REPAS	8h00 - 13h00 ou 14h00 - 19h00	68 €	114 €	93 €	157 €	151 €	261 €
FORFAIT 1 REPAS	11h00 - 19h00 ou 19h00 - 02h00	117 €	201 €	157 €	272 €	240 €	418 €
FORFAIT 2 REPAS	11h00 - 19h00 et 19h00 - 02h00	216 €	377 €	297 €	521 €	450 €	793 €
CAUTION						300 €	
Pénalité ménage / heure						35 €	
Réunions d'organisations / d'associations agricoles (forfait pour 1/2 journée ou journée)						33 €	
Activités ou ateliers permanents annuels						250 €	

Salles Polyvalente et de Sport

	Associations Communales et intercommunales	Associations Communales et intercommunales (manifestation à but lucratif*)	Associations extérieures	Associations extérieures (manifestation à but lucratif*)	Particuliers Locmaria-Grand Champ Locqueltas	Particuliers extérieures	Caution
Salle de sport	Gratuit (si activités sportives)	120 € / 1/2 journée	125 € / 1/2 journée	83 € / 1/2 journée			1000 €
Salle + Hall	Gratuit	230 €	470 €	585 €	340 €	528 €	700 €
Salle + Hall + cuisine	Gratuit	340 €	700 €	815 €	560 €	758 €	1000 €
		Gratuit 1 fois/an					
Pénalité ménage					70 € / heure		
Pénalité déclenchement alarme					100 €		

Le Bureau Municipal et la Commission Finances proposent que le tarif soit dégressif de 50% pour le deuxième jour de location consécutif.

Il est rappelé que les associations communales et intercommunales bénéficient des locaux gratuitement pour toutes les manifestations à but non lucratif et bénéficient d'une gratuité par an pour les manifestations à but lucratif.

Tarifs des concessions dans le cimetière et dans le site cinéraire 2023

Madame Le Maire et le Bureau Municipal et la Commission Finances proposent de maintenir les tarifs de 2022 :

Concession	15 ans	62 €	30 ans	120 €
	50 ans	176 €		

Cave-urne enterrée avec dalle en granit rose 674 €

Case monument octogonal 1 122 €

Plaque en bronze 112 €

Lotissement Roz-Avel

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un permis d'aménager a été déposé pour la création d'un lotissement dénommé Roz'Avel. Afin de pouvoir commercialiser les lots, il convient de définir le prix de vente au m².

Compte tenu des frais d'acquisition des terrains, des frais de viabilisation, et des divers frais annexes, le prix de vente des lots a été étudié en Bureau Municipal et en Commission Finances en date du 10 novembre 2022, il est défini au prix de 149 €/m².

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs. Compte tenu d'un nombre important de personnes intéressées, de la commercialisation de 13 lots, des critères ont été étudiés et définis.

Chaque dossier sera noté suivant le barème établi et validé en Bureau Municipal et en Commission Finances en date du 10 novembre 2022.

Acquisitions foncières : Achat d'un terrain route de Keravelo

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquérir sous forme d'acte d'échange une parcelle située Route de Keravelo, cadastrée ZH 0093, d'une contenance de 2 666m², propriété de Madame Colette LE GARGASSON.

L'acquisition de cette parcelle permettra d'accéder au hangar, propriété communale acquise précédemment, mais aussi de créer une réserve foncière qui permettra d'optimiser le foncier, dont la commune est propriétaire, à l'Est de cette parcelle.

Le terrain de Madame Colette Le GARGASSON d'une superficie de 2 666 m² est estimé à 20 €/m².

L'acquisition de ce bien serait réalisée par un échange d'un terrain situé dans le lotissement communal, soit le lot n°1 d'une surface de 438 m², ainsi que le versement de la somme au titre d'une soulte de 8 000 €.

Les frais relatifs à cet acte d'échange seront à la charge de la Commune.

Restaurant scolaire

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la rentrée 2023, 4 familles ont déposé une demande de prise en charge de repas allergiques. La société de restauration qui nous livre les repas, n'est pas en mesure d'assurer ce service compte tenu de la complexité des allergies.

Afin de ne pas pénaliser les familles, mais aussi afin de garantir ce service aux familles concernées il convient de définir la tarification appliquée pour ce service.

Le Bureau Municipal et la Commission Finances proposent de facturer aux familles ce service au prix de 3,50 € ; ce prix correspond à l'accueil personnalisé des enfants présentant des allergies.

Finances : création d'une liaison douce, piste piétonne cyclable

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une canalisation d'eau potable vétuste doit être changée au niveau de la route de Talhouët.

Golfe du Morbihan Vannes agglomération ayant la compétence eaux, prévoit ces travaux en 2023.

Compte tenu de l'état de la route, et de la fréquentation de celle-ci par les piétons (élèves, promeneurs) il convient de mener une réflexion sur un aménagement en liaison douce piste piétonne, cyclable.

La commune peut bénéficier pour cet aménagement d'un accompagnement financier par divers financeurs Préfecture, Conseil Départemental ou Golfe du Morbihan Vannes agglomération au titre de la DETR DSIL, des mobilités douces ou du schéma cyclable.

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de déposer les dossiers nécessaires pour bénéficier des subventions

Modification du tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en fonction des modifications du temps de travail des agents.

Suite à une réorganisation du service Péri-scolaire à la rentrée de septembre 2022, et à la demande d'un agent d'augmenter son temps de travail, et suite au départ d'un animateur recruté à la rentrée, il convient de réorganiser le service péri-scolaire et d'augmenter le temps de travail d'un agent titulaire.

Cette augmentation de temps de travail ne dépassant pas 10% du temps de travail actuel le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale n'a pas d'avis à émettre.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Désignation d'un référent bibliothèque

Patricia le TROADEC a fait part en juin 2022 de son souhait pour raison professionnelle de ne plus assurer la mission de référente Bibliothèque. Il convient de nommer une personne.

Après échange avec Lionel ULVOA, adjoint à l'Animation, Culture Communication et Associations, celui-ci se propose de reprendre cette mission.

Madame Le Maire propose de nommer Lionel ULVOA référent bibliothèque.

Désignation d'un référent addiction

Madame Le Maire indique que M Lionel ULVOA a été nommé référent addiction, compte tenu de la mission référent bibliothèque qui vient de lui être confiée, il convient de le remplacer en tant que référent addiction.

Madame Le Maire propose de nommer Patricia LE TROADEC, après avoir échangé avec l'intéressée.

Désignation d'un référent défense

Suite à la démission de M Yvon MICHAUD du Conseil Municipal, et étant donné que Monsieur MICHAUD avait été nommé référent Défense, il convient de le remplacer. Madame Le Maire propose de nommer Joël MAROQUIVOI référent Défense, M MAROQUIVOI étant déjà référent Mémoire.

Décision modificative

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent de prendre une décision modificative pour intégrer la régularisation des écritures budgétaires de 2022 comme suit :

Budget voté :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 693 466,99 €	1 693 466,99 €
Investissement	3 524 888,58 €	3 524 888,58 €

1/ Réajustement en section de fonctionnement.

Il convient de faire des réajustements dans certains crédits suite aux dépenses réelles effectuées cette année. Ces réajustements sont justifiés pour les raisons suivantes :

– Charges financières (intérêts des emprunts)

Il convient de déplacer les crédits prévus au chapitre 023 « virement vers la section d'investissement » vers les chapitres de fonctionnement concernés.

Madame Le Maire propose les écritures suivantes :

Décision Modificative n°1

Section de fonctionnement – Dépense :

Art. 66111 – intérêts réglés à l'échéance + 20 000,00 €

Chap. 066 – CHARGES FINANCIERES +20 000,00 €

CHAPITRE 023 – VIREMENT VERS SECTION INVESTISSEMENT - 20 000,00 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT + 0,00 €

1/ Réajustement en section d'investissement.

Il convient donc de diminuer du même montant les dépenses d'investissement qui ne seront pas réalisées cette année. Et de régulariser dans les chapitres des sommes afin d'être en positif. Ces écritures sont indispensables pour équilibrer les dépenses et les recettes dans chacune des section investissement et fonctionnement.

Section d'investissement – Dépense :

Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains - 70 000,00 €

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 70 000,00 €

Article 2313 – Constructions + 50 000,00 €

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

+ 50 000,00 €

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT -20 000,00€

Section d'investissement – Recette :

CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - 20 000,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT - 20 000,00 €

Après les précédentes écritures modificatives, le budget de la commune se présentera comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 693 466,99 €	1 693 466,99 €
Investissement	3 504 888,58 €	3 504 888,58 €

Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal peut jusqu'à l'adoption du prochain budget (article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales) délibérer pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget précédent des chapitres 20 – 21 – 23.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts N-1
20	Immobilisations incorporelles	32 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 744 928,15 €
23	Immobilisations en cours	1 160 000,00 €
		2 937 428,15 €

Soit ¼ de 2 937 428,15 € : 734 357,04 € (montant maximum à répartir sur les comptes).

Madame Le Maire et le Bureau Municipal proposent la répartition suivante :

Cpte 202 frais documents d'urbanisme	5 625,00 €
Cpte 2051 concessions et droits similaires	2 500,00 €
Total chapitre 20	8 125,00 €

Cpte 2111 Terrains nus	12 500,00€
Cpte 2128 Autres agencements et aménagements de terrains	233 750,00 €
Cpte 21312 bâtiment scolaire	5 000,00 €
Cpte 2151 Réseaux de voirie	7 500,00 €
Cpte 2152 Voirie	29 425,00 €
Cpte 21534 Réseaux d'électrification	131 144,54 €
Cpte 21538 Autres réseaux	1 050,00 €
Cpte 2158 Matériels et outillages techniques	1 725,00 €
Cpte 2183 Matériel de bureau et informatique	1 325,00 €
Cpte 2184 Mobilier	1 375,00 €
Cpte 2188 Autres immobilisations corporelles	11 437,50 €
Total chapitre 21	436 232,04 €
Cpte 2313 constructions	286 250,00 €
Cpte 2315 Installations, matériel	3 750,00 €
Total chapitre 23	290 000,00 €
	Soit 734 357,04 €

Rapport de l'activité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan

Le SDIS 56 nous a adressé le rapport d'activité opérationnelle de la commune de LOCMARIA-GRAND-CHAMP récapitulée pour la période de 12/2021 à 11 /2022 (Synthèse de l'activité sur la commune, nombre d'interventions par catégorie, engins utilisés)

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les rapports d'activité font l'objet d'une présentation par Le Maire en Conseil Municipal en séance publique.

Rapport d'activité 2021 de Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Les délégataires doivent produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport comprenant un compte-rendu technique, financier et qualitatif. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Présentation des rapports annuels d'activités de 2021 des délégations de service public.

Présentation des rapports annuels d'activités de 2021 des régies autonomes.

Présentation des rapports annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS).

Pacte financier et fiscal – reversement de taxe d'aménagement

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'ordonnance 2022-883 du 14 juin 2022,

Vu les articles L. 331-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau du 18 novembre 2022 relatif au taux de répartition proposé pour 2023.

L'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a rendu obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement entre communes membres et EPCI à fiscalité propre, compte-tenu de la charge des équipements publics assumés par chacune des collectivités concernées, et ce sur la base de délibérations concordantes entre communes et EPCI visant à fixer lesdites modalités de reversement.

Chaque commune doit reverser à l'EPCI une quote-part de taxe d'aménagement fixée en fonction de la charge des équipements publics que cet EPCI assume sur le territoire de chaque commune membre.

L'ordonnance 2022-883 du 14 juin 2022 modifie les délais d'adoption des délibérations relatives à la taxe d'aménagement, ainsi, les délibérations relatives au reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement doivent être adoptées avant le 31 décembre 2022.

Suite à la proposition du Bureau en date du 18 novembre 2022 et en vue d'une délibération qui sera soumise au Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, il est proposé aux communes d'instaurer un taux de reversement de la taxe d'aménagement de 0,1 % des sommes perçues nettes des dégrèvements par chaque commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Le reversement à l'agglomération sera effectué une fois la totalité des sommes perçues, c'est-à-dire au cours du mois de janvier 2024.

Afin de déterminer le taux de reversement pour l'année 2024, le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux valideront un nouveau taux de reversement avant le 1^{er} juillet 2023.

En parallèle, le Pacte Financier et Fiscal de l'agglomération, dont un volet concerne la répartition de la taxe d'aménagement, sera proposé pour approbation en Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Rapport d'activité 2015 du Syndicat Morbihan Energies

En application de l'article L.5211-39 du CGCT, les rapports d'activité font l'objet d'une présentation par Le Maire au Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Syndicat Morbihan Energies pour l'exercice 2021.



NOUVELLE ENTREPRISE NATHALIE MORICE - PEINTRE EN LETTRES ET EN DÉCORS

Vous avez certainement pu voir mes premières vitrines peintes sur la Place de la Voile de Locmaria-Grand-Champ. Celle de l'épicerie D'osez Loch'al, des cabinets d'ostéopathie et d'orthophonie et le décor éphémère de Noël de l'institut.

J'ai toujours été passionnée par le dessin, la peinture et la décoration. Après 18 ans d'expérience dans la peinture d'intérieur, j'ai créé en septembre 2022 mon entreprise de peintre en lettres et en décors : « Décors et des Lettres ».

Lorsque j'ai obtenu mon CAP peintre en lettres en 2002 le métier avait presque disparu, dépassé par l'imprimerie numérique et l'adhésif. Par la suite j'ai eu mon BMA, Brevet des Métiers d'Art, peintre en décors.

Aujourd'hui, je suis ravie de constater le regain d'essor pour les métiers de l'art et de l'artisanat. Les commerçants reviennent vers les enseignes peintes pour plus de charme, de durabilité et de personnalisation. C'est pour cela que j'ai ressorti mes pinceaux en poil naturel de martre afin de réaliser de jolis lettrages et illuminer vos devantures.

J'associe toutes ces passions autour de la décoration, du lettrage, des fresques, de la restauration de meubles, de tableaux... pour vous proposer d'exécuter vos projets de décoration personnel et professionnel. Le tout avec le souci du détail, de la précision et de toutes ces petites choses qui donnent le charme des réalisations à la main.

Puisque l'art n'a pas de limite, je serai disponible pour créer à votre image et à vos envies le message que vous voudrez passer à travers les couleurs, les formes et les décors pour votre communication visuelle. Chambre d'enfant, fresque intérieure ou extérieure, décors au plafond... Vous pouvez découvrir sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, les photos de mes réalisations et je reste à votre disposition pour échanger sur vos projets artistique et décoratif.

N'hésitez pas à me contacter : Décors et des Lettres, Nathalie MORICE 06.79.97.24.74

EUROP RAID

L'aventure est lancée pour les trois amies morbihannaises : Servane de Locmaria-Grand-Champ, accompagnée de Juliette, Clervie et de leur quatrième compère, leur Peugeot 205. Ensemble, du 29 juillet au 19 août 2023, elles vont partir à la découverte de l'Europe dans le cadre de l'Europ'Raid. Leur équipage « Les Breizh-cop's » fera partie des 250 autres qui prendront la route l'été prochain pour 10 000 km à destination de 20 pays européens différents, le tout en 22 jours. Leur but sera d'acheminer 70 kg de matériel scolaire, médical et sportif aux enfants des écoles défavorisées d'Europe de l'Est. Cette folle aventure demande de trouver un financement à hauteur de 10 000 euros, montant qui leur permet de payer les frais d'inscriptions, l'achat de la voiture, les réparations, le carburant...

Ainsi, elles sont à la recherche de sponsors pour les aider à mener à bien ce projet ! Vous êtes une entreprise ou avez des contacts qui seraient partants pour associer leur image à une cause solidaire, n'hésitez pas à les contacter par mail ou via leurs réseaux sociaux. Pour boucler leur budget, elles vont également très bientôt ouvrir une cagnotte en ligne. Pour les aider, vous pourrez retrouver le lien sur leurs réseaux sociaux !



**Pour partir à l'aventure avec elles retrouvez-les sur Instagram : lesbreizhcops_europraid et Facebook : Les Breizh-cop's
Mail : breizhcopseuropraid2023@gmail.com
Servane BONNIN, Juliette GOULARD et Clervie MAHE**

NOS COMMERÇANTS DU MARCHÉ

A votre service

*Les jeudis
de 16 h à 19 h*



Ti'kaz a Gaby

Vente de pâtisserie créole
et traditionnelle
et plats antillais
Jacqueline COLLETIN
tikazagaby@gmail.com



Ty producteurs

Vente directe de viande de porc
et de charcuterie artisanale
Patrice Le BLIMEAU et
Sébastien OLLIER
02 97 87 83 28



Le Manegwen

Plats à emporter
02 97 66 67 50



TY NICO

Vente de galettes, crêpes
Nicolas OLIVIER
06.32.00.06.06
ty_nico@orange.fr



La Fromagerie d'Antoine

Vente de fromage, d'œufs
et de yaourts fermiers
06 59 01 98 55
Antoinedubourg18@hotmail.fr



Wilfried ROBERT

Conseiller bien être au
naturel, vente de crème à
base d'aloé Vera
06 07 42 52 91
wilfried_robert@wanadoo.fr



Guillaume MOYSAN

Vente de légumes,
fruits de saison et exotiques
Ô Petit marché – 06 71 62 64 53
moysan.guillaume@gmail.com
<https://www.facebook.com/OPetit-Marche>

ASSOCIATIONS DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDÉPENDANTS



Les commerçants de Locmaria-Grand-Champ se sont rassemblés en février 2022 pour créer une animation dans la commune. Cet événement

leur a donné une idée : créer une association, mais pas seulement des commerçants de la Commune mais de tous les professionnels de Locmaria-Grand-Champ, tous domaines d'activité confondus.

Une fois l'idée lancée, beaucoup de professionnels ont répondu présents aux invitations des différentes réunions de lancement...

Aujourd'hui l'association va être créée sous le nom Loch'API (Association des Professionnels et Indépendants de Locmaria-Grand-Champ) : elle a pour objectif de rassembler tous les professionnels, indépendants, professions libérales de la commune sous forme d'adhésion.

Les buts sont d'échanger, de se connaître pour pouvoir mieux se recommander les uns les autres, se faire connaître et favoriser cette proximité auprès de la population locmarienne, créer des événements, dynamiser la commune. Tout cela sous un mot d'ordre : Convivialité.

"Nous sommes déjà une trentaine à y adhérer ! Il y a une réelle dynamique, c'est vraiment une chouette aventure qui commence".



BUREAU

- Présidente Laure DERIER
- Vice Président Fabien LE GUERN
- Trésorier Alain BRANCHARD
- Vice Trésorier Nicolas CADORET
- Secrétaire Guenaël BOUGAUD
- Vice secrétaire Damien LE BORGNE

Tous les professionnels peuvent nous rejoindre dès Janvier !

Pour plus de renseignements contacter :

Laure DERIER 06 07 12 98 14

mail: associationlochapi@gmail.com

PREMIÈRE MARCHÉ CITOYENNE

Le samedi 17 septembre, quelques locmariens et locmariennes de tout âge se sont retrouvés dans le hall de la salle polyvalente pour récupérer sacs, gants et plan de leur parcours. Après un discours de Lionel sur l'organisation et les règles de sécurité, les équipes ont embarqué dans un des véhicules qui les a déposé au niveau de leur départ. Très rapidement l'ambiance entre les équipiers, qui ne se connaissaient pas forcément, a été chaleureuse. Lorsque les sacs étaient trop lourds ou trop volumineux pour nos marcheurs, une voiture venait à leur rencontre, à leur demande, pour récupérer ces détritres et les déposer sur l'espace devant la salle polyvalente.



Des déchets de toutes sortes ont ainsi pu être ramassés rendant nos routes communales plus propres, même si hélas à certains endroits cela n'a pas duré assez longtemps. Pour exemple, dès le lendemain, un dépôt de détritres sauvage, verres et canettes, était déjà à déplorer à proximité du cimetière.

Au total, ce sont 7 équipes qui ont nettoyé les bas-côtés et fossés sur diverses zones de la commune, au départ de Kerhervé, Botcalpir, Talhouet, Kerhibio, Norvrance...

Un apéritif puis un repas convivial autour d'un barbecue ont clôturé cette belle journée citoyenne.

Un grand merci à tous les bénévoles ayant participé à cette journée citoyenne !



JOURNÉE NETTOYAGE LOCH

Samedi 24 septembre, plus de 160 pêcheurs de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique et des bénévoles de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) ont participé à une grande journée départementale de nettoyage qui se déroulait au Pont du Loch.

Les équipes ont été réparties sur 700 m.

Jo DREANO, responsable et administrateur au sein de la fédération, a pointé les espèces végétales et animales invasives. En effet, des sycomores, du laurier palme, du cornouiller sanguin, et nombre de plantes s'échappent des jardins et perturbent la biodiversité autochtone des rives et des rivières.

Des espaces animales comme des tortues aquatiques, des carpes colorées, sont observées également dans ces eaux.

Les problèmes de sécheresse se sont faits aussi sentir cette année.

Pour exemple, le ruisseau de Coët-Candec, alimentant le Loch, était encore à sec à cette date : là où l'on trouvait un ruisseau de 3 m de large restait la largeur d'un sentier de randonnée. Dans ce contexte, les poissons et les insectes ont été très perturbés.

Cette journée était également l'occasion d'inviter les élus des municipalités environnantes et de l'agglomération, afin de faire valoir la valeur ajoutée du travail des pêcheurs, tout au long de l'année.

La municipalité remercie chaleureusement ces bénévoles, qui ne se contentent pas d'effectuer une pêche de consommation, mais participent également activement à la préservation de cet environnement naturel, ô combien nécessaire à la préservation de notre biodiversité.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Plus d'une quarantaine de personnes, aussi bien des jeunes enfants, des adolescents que des personnes plus âgées,



ont défilé de la mairie jusqu'au monument au mort de Locmaria-Grand-Champ pour la cérémonie du 11 novembre 2022. Les habituels porte-drapeaux, anciens militaires ou soldats en Algérie, étaient accompagnés de trois enfants. Cela fait un siècle, depuis octobre 1922, que cette journée est officiellement fériée dans notre pays permettant de rendre hommage aux combattants de la première guerre mondiale. Cette journée a depuis pris une autre dimension suite à la loi du 28 février 2012 en ayant comme vocation de commémorer tous « les morts pour la France ».

Des textes commémoratifs ont été lus par Madame Le Maire et Monsieur Henri RAUT, président de l'UNACITA, qui nous ont remémoré l'atrocité des combats de 14-18.

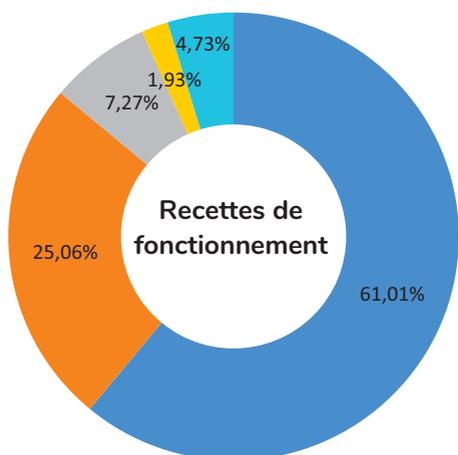
Après le chant de La Marseillaise, chacun s'est rendu au traditionnel pot d'honneur offert par la mairie dans la maison des associations.

Le compte administratif 2021 :

Les comptes administratifs 2021 présentent l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

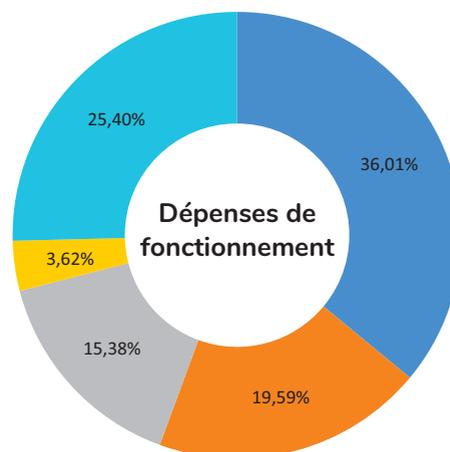
Compte administratif de fonctionnement 2021 :

Recettes : 1 278 442,10 €



- Impôts et taxes locaux : 780 011,09 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 320 328,70 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 92 977,13 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 24 666,01 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 60 459,17 €

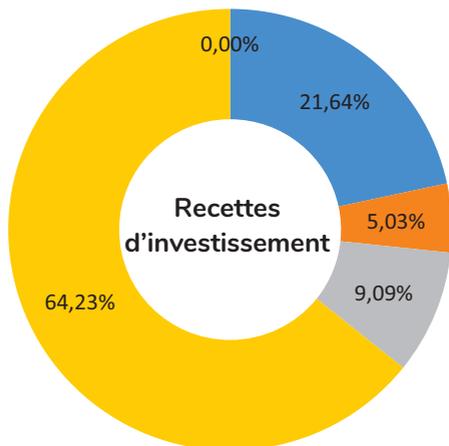
Dépenses : 1 278 442,10 €



- Charges de personnel : 460 366,27 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 250 471,20 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 196 673,28 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 46 258,28 €
- Transfert à l'investissement pour 2021 (résultat de fonctionnement 2021) : 324 673,07 €

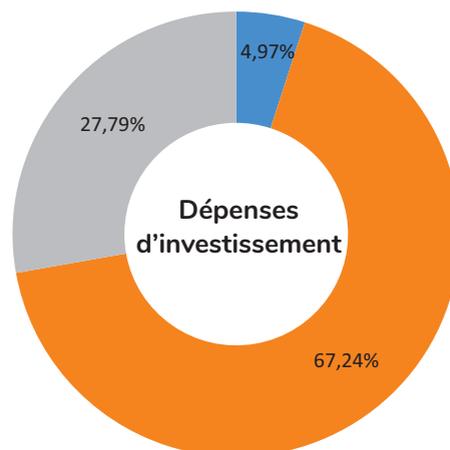
Compte administratif d'investissement 2021 :

Recettes : 4 359 529,47 €



- Virement de la section fonctionnement 2021 : 943 345,13 €
- Subventions d'investissement : 219 448,60 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 396 464,26 €
- Emprunt : 2 800 271,48 €
- Résultat investissement 2021 : 0 €

Dépenses : 4 359 529,47 €



- Remboursement capital d'emprunts : 216 670,06 €
- Investissements de l'exercice : 2 931 182,62 €
- Résultat investissement 2021 : 1 211 676,79 €

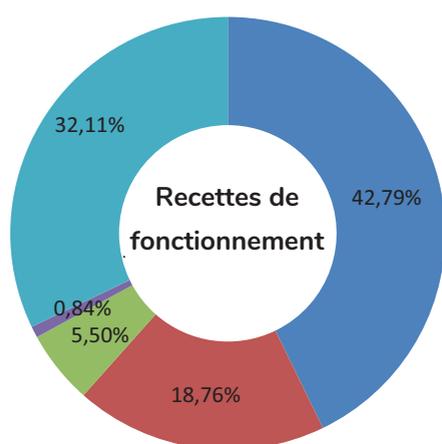
Le budget prévisionnel 2022 :

L'élaboration du budget prévisionnel est un exercice indispensable afin de projeter le fonctionnement et les investissements de la commune sur l'exercice à venir. Ce document est voté en Conseil Municipal et autorise les recettes et dépenses de la commune.

Fonctionnement :

Recettes : elles se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de l'Etat, du Département et de prestations diverses (locations, cantine, garderie).

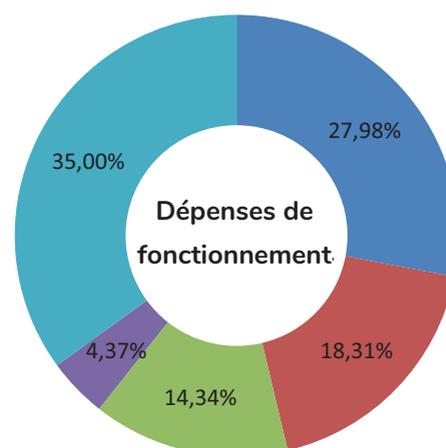
L'enveloppe budgétée des recettes de fonctionnement pour 2022 est de 1 693 466,99 €



- Impôts et taxes locaux : 724 655 €
- Dotations et participations (Etat, Département, Autres) : 317 660 €
- Produits des services (cantine, garderie) : 93 100 €
- Atténuations de charges (contrats aidés ...) : 14 300 €
- Autres produits de gestion courante (locations, financiers, except.) : 543 751,99 €

Dépenses : elles concernent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune, telles que les frais de personnel, consommables, l'entretien, l'enseignement, les subventions aux associations.

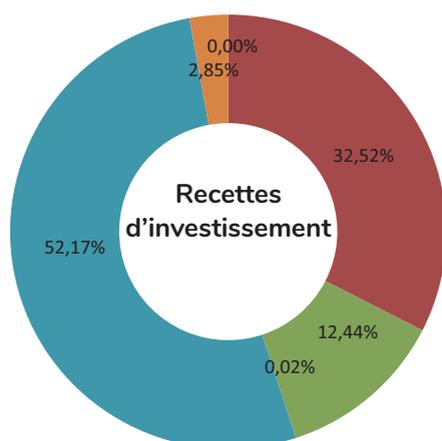
L'enveloppe budgétée des dépenses de fonctionnement pour 2022 est de 1 693 466,99 €



- Charges de personnel : 473 900 €
- Charges générales (consommables, entretien, assur., autres services extér.) : 310 069 €
- Autres charges de gestion courante (indemnités, subventions ...) : 242 857,18 €
- Charges financières (intérêts d'emprunts) : 74 000 €
- Transfert à l'investissement pour 2022 : 592 640,81 €

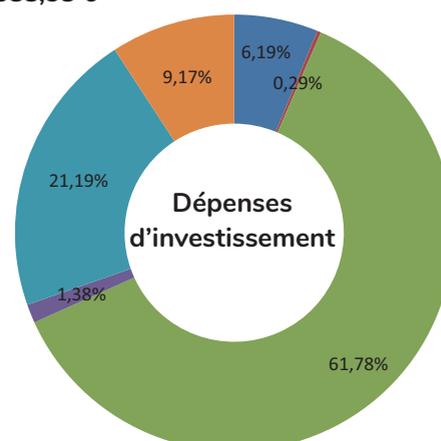
Investissement :

Recettes : elles se composent des subventions d'investissement, des emprunts, des produits de cessions. **L'enveloppe budgétée des recettes d'investissement pour 2022 est de 3 524 588,58 €**



- Emprunt : 0 €
- Virement de la section fonctionnement 2021 et 2022 : 1 139 613,40 €
- Dotations, fonds divers (TVA, taxes ...) : 436 000 €
- Opération d'ordre entre sections : 527,18 €
- Subventions d'investissement : 1 828 448 €
- Vente bâtiment : 100 000 €

Dépenses : elles concernent les dépenses d'investissement : constructions, aménagement de locaux, mobilier et matériel, remboursement des capitaux d'emprunts. **L'enveloppe budgétée des dépenses d'investissement pour 2022 est de 3 524 588,58 €**



- Remboursement capital d'emprunts : 217 000 €
- Remboursement TLE/TA : 10 000 €
- Immobilisations corporelles et en-cours : 2 165 000 €
- Immobilisations incorporelles : 48 500 €
- Immobilisations corporelles : 742 628,15 €
- Opération d'ordre section Roz Avel : 321 460,43 €

SOUVENIRS 2022





LE MÉTIER D'AIDE À DOMICILE CHEZ AMPER



Souvent dévalorisé, le métier d'Aide à Domicile mérite d'être mieux connu. Loin de certains clichés et préjugés, c'est un métier qui fait sens, qui place l'humain au centre des interventions. Sans nier les difficultés et contraintes liées à son exercice telles que les tâches répétitives, la fatigue physique et les nombreux déplacements, AMPER contribue à repenser et à

améliorer les conditions de travail de ses salariés depuis de nombreuses années.

Par exemple, un travail important a été réalisé sur le parcours d'intégration du nouvel embauché ainsi que sur le suivi des salariés. Cela a nettement amélioré les conditions générales de travail. Sylvie qui intervient sur le secteur de Larmor Baden explique : "Travailler chez AMPER, ce n'est que du positif. On est bien encadré, le planning est fait sur le long terme. Il ne change pas toutes les semaines. La responsable et l'assistante de secteur sont à notre écoute. Dans notre métier, c'est donnant-donnant. Et le smartphone professionnel, c'est top ! On peut également programmer nos rendez-vous personnels. La gestion de la vie professionnelle et personnelle se fait très bien. Le côté humain est important et nous avons de la reconnaissance de la part de l'association."

Cette relation de confiance n'est pas le fruit du hasard : avant l'arrivée d'un nouveau salarié, la responsable de secteur prend le temps de présenter l'équipe, son secteur d'intervention, ses missions, son planning, chaque bénéficiaire et de lui remettre l'ensemble du matériel nécessaire (smartphone, blouse...). Une fois l'intervention commencée, un binôme est mis en place afin d'offrir un accompagnement personnalisé comportant des points d'étapes avec la responsable. Ensuite, un parcours de formation sera mis en place pour aider l'agent à domicile à se perfectionner et évoluer en compétences.

Fabienne qui intervient sur le secteur de Grand Champ explique les points forts de son métier : « J'apprécie l'autonomie requise, il faut avoir le sens de l'organisation et de l'écoute, savoir aider et



accompagner les personnes au quotidien sans dépasser le cadre professionnel, c'est à dire sans prendre la place de la famille. J'apprécie mon métier car je l'exerce sereinement grâce au soutien de l'association qui m'emploie. Ce que j'aime également, dans le métier d'auxiliaire de vie, c'est de travailler avec les équipes pluridisciplinaires (IDE, SSIAD, Kinésithérapeute) ce qui nous donne encore plus un sentiment d'utilité. Je ne peux que recommander aux personnes qui recherchent un travail qui fait sens aujourd'hui de rejoindre AMPER ! »

La qualité de service chez AMPER passe donc avant tout par cette relation de confiance entre l'association, ses salariés et les bénéficiaires. Cela implique une optimisation rigoureuse des plannings qui intègre les déplacements et les temps de trajets avec une amplitude de travail maîtrisée et 1 WE sur 4 travaillé. Des réunions de secteur sont programmées tous les 2 mois, ainsi qu'un suivi dans l'analyse des pratiques. Enfin, AMPER s'est dotée d'une flotte de véhicules de service et bénéficie d'un comité des œuvres sociales qui complètent l'attractivité du métier d'Aide à domicile.

Pour plus d'information :

Vous pouvez contacter l'association AMPER par téléphone 02 97 46 51 97 ou par mail à l'adresse : contact@amper-asso.fr

REPAS DES AINÉS

Le repas annuel organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est déroulé le 11 Novembre dernier dans la nouvelle salle polyvalente. 50 seniors de plus de 70 ans ont participé à cette rencontre toujours aussi chaleureuse et conviviale.

A cette occasion deux d'entre eux ont été mis à l'honneur :

- Denise RAUT (85 ans) et André LE GARGASSON (86 ans), doyens de cette assemblée en l'absence de nos aînés les plus âgés de la commune qui sont Félicité LE CALLONNEC (94 ans) et Michel BIGOT (92 ans).



Tout l'après-midi, l'ambiance fut joyeuse et chaleureuse grâce à la participation active de tous et aux diverses animations proposées par notre 1^{er} Adjoint Lionel ULVOA.

Comme l'an dernier, le repas a été préparé et servi par le restaurant LE MANEGWEN de Locmaria-Grand-Champ. Nous les remercions chaleureusement pour ce délicieux repas.

Les personnes de plus de 75 ans, n'ayant pas pu assister pour diverses raisons n'ont pas été oubliées : un colis venant de notre épicerie D'Osez Loch'Al leur a été remis en décembre par les membres du CCAS.



A tous MERCI et à l'année prochaine.

Santé Communale

La commune a reconduit la convention le 20 septembre dernier, avec AXA assurances, dans le cadre d'un partenariat de « santé communale ».

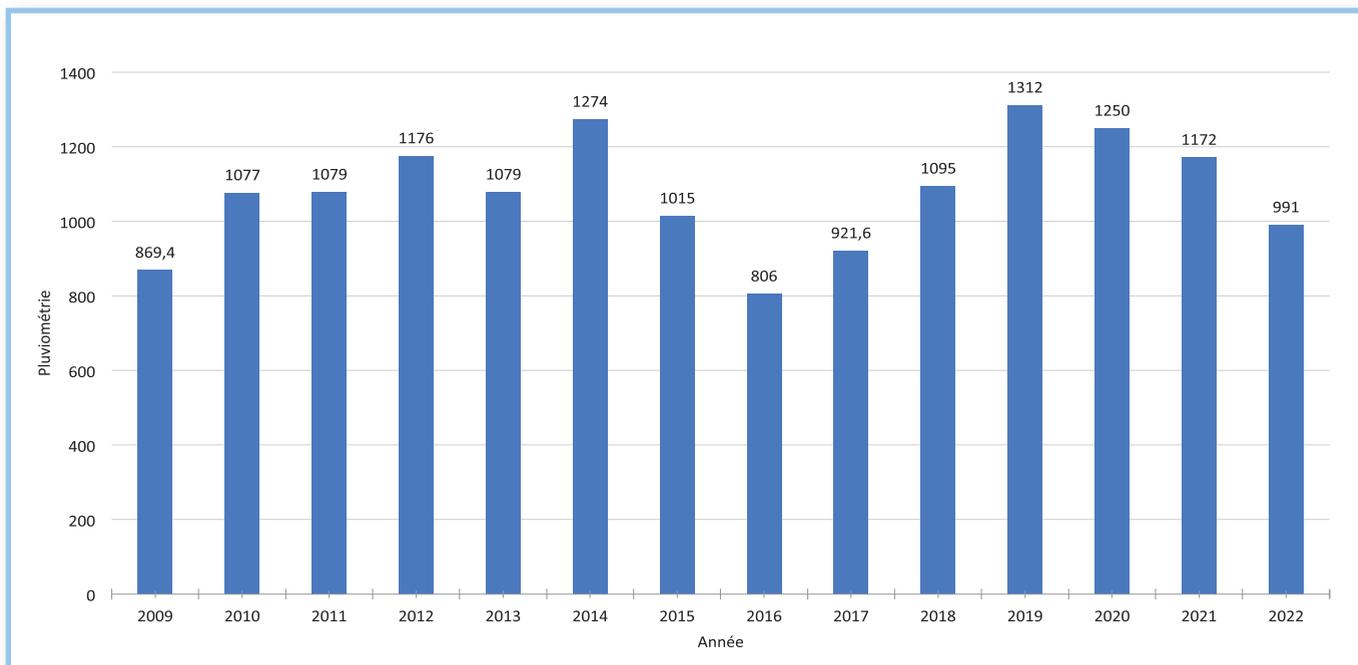
Cette convention permet de bénéficier d'un tarif « groupe » avec un avantage de 25% de réduction sur les cotisations de complémentaire santé.

Cette réduction s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux professionnels non-salariés, aux agriculteurs. Toutes les autres catégories socio-professionnelles bénéficient de 15%.

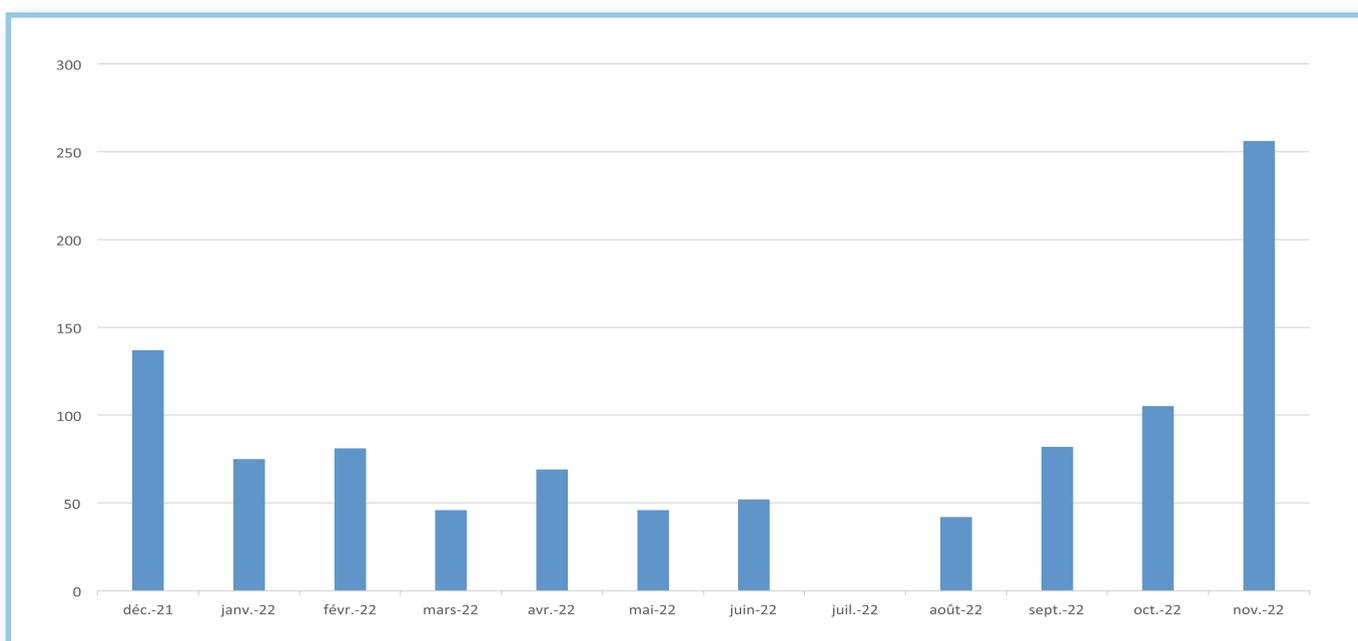
Valérie BESSE, mandataire d'AXA assurances, se tient à votre disposition pour étudier votre contrat.

Les personnes qui souhaitent avoir une étude personnalisée sont invitées à prendre contact avec Valérie Besse au 06 10 75 39 29 ou valerie.besse.am@axa.fr

PLUVIOMÉTRIE DE 2009 À 2022 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)



PLUVIOMÉTRIE DE DÉCEMBRE 2021 À NOVEMBRE 2022 À LOCMARIA-GRAND-CHAMP (en mm)



Pour information, 1 mm de pluie équivaut à 1 L / m²

Nous remercions pour ces données notre éminent météorologue locmarien, Michel ALLAIN, qui a patiemment au fil des années récolté ces précieuses informations.

Lotissement Roz Avel

Cette opération se réalise sur un terrain appartenant à la commune (parcelles ZK 53 et 102), qui correspondait à l'ancien jardin du curé (à l'époque où il y avait un curé à demeure à Locmaria-Grand-Champ). Ce terrain a été agrandi de la parcelle ZK 97 d'une surface de 2 065 m², dont 1 684 m² ont été rachetés à Madame LE TORIELLEC, et 381 m² ont été conservés par celle-ci pour y construire une habitation qui sera intégrée au lotissement.

L'enfouissement de la ligne Haute Tension traversant le terrain a clôturé les travaux au mois de novembre.

Le coût final de la réalisation du lotissement s'élève ainsi à 336 071,88 €.

Le lotissement Roz Avel est composé de 15 lots, d'une superficie de 344 m² à 450 m², qui seront commercialisés au prix de 149 € TTC / m².

Face à l'affluence des demandes, une liste de critères a été établie pour l'attribution des lots.



Homologation salle de sport pour activité Futsal

La salle de sport de Locmaria-Grand-Champ est en cours d'homologation pour la pratique du futsal.

Cette discipline a vu le jour en 1930 à Montevideo en Uruguay, après la première coupe du monde de football. Comme il n'existe pas assez de terrain de football dans la ville, les jeunes essaient de jouer sur de petites surfaces de jeu, comme les terrains de basket-ball ou les salles de bal.

L'Argentin Juan Carlos CERIANI GRAVIER remarque cette nouvelle discipline sportive de balle au pied sur des petites surfaces avec un nombre de joueurs limité.

De 1930 à 1933, il crée les règles spécifiques de ce qui est alors appelé le « football de salon ». La dénomination de « futsal » apparaît dans les années 1980. La FIFA souhaite récupérer le contrôle de ce qu'elle voit comme un dérivé de son football. Devant le refus de la FIFUSA, elle interdit l'utilisation du mot « football » d'où l'invention du diminutif « futsal ».

Le futsal ou football en salle est un sport collectif apparenté au football. Comme lui, il se joue principalement au pied avec un ballon sphérique. Il oppose deux équipes de cinq joueurs dans un gymnase, sur un terrain de handball. L'objectif de chaque équipe est de mettre le ballon dans le but adverse, sans utiliser les bras, et de le faire plus souvent que l'autre équipe.

Plan Local d'Urbanisme

A la suite de la réunion publique du 7 juillet 2022, la commune a décidé de procéder à un ajustement du projet présenté, à savoir :

- une réduction de la zone Au1 au Nord-Ouest à l'entrée du bourg compensée par une extension de la zone Au2 au Sud-Ouest en raison du rééquilibrage de la zone urbanisée suite à la création du lotissement Roz Avel et de sa liaison douce vers les nouveaux équipements sportifs.
- La zone Ue est également remaniée pour permettre la mise en œuvre de la piste de BMX.

CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE

Le choix de la Municipalité s'est porté sur un terrain synthétique avec un remplissage de liège. Après la pose d'une plate-forme et d'un drainage, une couche de souplesse constituée de matériaux recyclés a été réalisée. La couche de souplesse a été recouverte de gazon synthétique ; ce dernier a ensuite été comblé par du sable puis du liège.

En périphérie du terrain, une piste d'athlétisme a également été créée, et pourra donc être utilisée par l'école, ou par une éventuelle association d'athlétisme.

La pratique sur terrain synthétique nécessitant obligatoirement l'usage de crampons, l'accès de l'ensemble sera réservé aux associations.

Une enceinte avec grillages et portails a été prévue à cet effet et des règles d'accès et d'utilisation ont été définies.

Il ne sera donc pas possible pour les locmariens d'accéder au terrain librement, mais une réflexion est en cours pour aménager un terrain enherbé de plus petite taille, accessible à tous, et sur lequel les enfants et jeunes de Locmaria pourront jouer librement au foot ou autre sport sur herbe.

**Coût de cet équipement :
1 235 886 € TTC**

**Subventions déduites,
reste à charge à la commune :
332 407,76 € TTC ;
soit 27% du coût total.**



TRAVAUX & URBANISME



L'ECOLE COMMUNALE DU FOUR A PAIN

TPS - PS

lundi 17 octobre 2022 - Sortie au centre d'art contemporain de Kerguehennec à Bignan

Lors de la visite active sur le thème de l'eau (pluie, rivière, étang), Héloïse et Isabelle, les animatrices, nous ont fait découvrir deux œuvres d'art du parc, dont l'œuvre de Maria NORDMAN, fragment pour une cité future 1987-1989.



Maria NORDMAN a choisi d'intervenir dans les ruines des anciennes forges. Elle s'intéresse souvent à ces lieux de confrontation entre la nature et l'Homme. Dans ces deux espaces qui se répondent, elle a utilisé le granit (le sol), l'ardoise (le mobilier) et l'eau (les deux vasques), le granit et l'ardoise étant autant des références à la culture de la région qu'à la nature. L'eau contenue par les deux vasques crée un jeu de miroir, comme le bassin dans la cour d'honneur. Maria NORDMAN envisage une cité nouvelle qui ne pourrait naître qu'en incluant le passé. Elle fait revivre ces espaces en nous invitant à y pénétrer de nouveau.

Après une description des ruines et de ses représentations (pièces de la maison et mobiliers), les enfants ont ainsi utilisé des miroirs en parcourant ces ruines pour mettre en valeur des éléments.

La balade s'est terminée en ramassant feuilles, branches, glands, châtaignes ..., plein de petits trésors qui vont nous permettre de réaliser de beaux tableaux à la manière de Marc POUYET.



Jeudi 17 novembre - découverte de la fabrication de jus de pomme

Nous nous sommes rendus au verger de St Dégan à Brec'h pour découvrir les secrets de la fabrication du jus de pommes. Après avoir déposé nos sacs de pique-nique, nous sommes allés récupérer la brouette et les seaux en direction du verger. Nous avons marché un petit moment sur l'herbe et dans les feuilles mortes.

Après avoir ramassé des pommes sous les pommiers et rempli seaux et brouette, nous avons lavé les pommes puis nous les avons mises dans un broyeur pour les écraser.

Après, Yvann l'animateur a versé les pommes écrasées dans un pressoir pour faire couler le jus. Nous avons bu le jus des pommes : c'était bon ! Il était marron et sucré !



MS – GS

Sortie à l'écomusée de St Dégan : Fabrication de beurre



Les deux classes de MS GS se sont rendus à St Dégan le jeudi 17 novembre pour visiter l'écomusée et confectionner du beurre comme avant.

Les enfants ont pu découvrir le mode de vie des paysans en visitant les différents bâtiments de ce village. Ils ont tout d'abord observé les toits de chaume et les éléments composant la cour, comme le puits ou le four à pain, lieu de rencontre hebdomadaire du village. Ensuite la visite les a menés à l'intérieur d'une chaumière dans la pièce unique, devant la cheminée où la guide leur a raconté la vie quotidienne des habitants

cohabitant avec les vaches.

Les élèves ont été mis en situation d'enfant de paysan assis dans la paille et ont découvert les différentes étapes de la confection du beurre en observant la manipulation de vieux objets (baratte, écuelle, pot, cuillère) présents dans l'étable.

Après cette immersion dans le passé, nos apprentis ont confectionné leur beurre en secouant énergiquement une boîte pleine de crème entière.

Après beaucoup d'efforts, ils ont obtenu un peu de beurre, qu'ils ont pu déguster fièrement..



CP

Les élèves de CP, accompagnés de leurs camarades de MS-GS, sont allés au cinéma de Locminé voir le dessin animé Grosse colère et fantaisie.

CE2

Mardi 15 novembre les élèves de la classe de CE2 sont allés écouter et regarder le spectacle "Cavalcade en Caucazie" à la salle de spectacle "Le dôme" à St Avé.

L'artiste Rédèr NOUHAJ a interprété seul sur scène grâce à ses nombreux instruments un ensemble de morceaux traditionnels du Caucase.



Pour toute inscription ou demande de renseignement, Mme FERTE, la directrice, se fera un plaisir de vous recevoir. N'hésitez pas à la contacter pour prendre rendez-vous au 02 97 66 65 60 ou par courriel : ec.0561611x@ac-rennes.fr.

CE1

Animation sur la Culture bretonne, en partenariat avec l'association Petra Neue

Lundi 7 novembre, Maude MADEC, de l'association Petra Neue de Plescop, est venue présenter aux élèves de la classe de CE1 son instrument : la flûte irlandaise.

Cette animation était proposée par la communauté d'agglomération dans les projets Déclic et comportait 3 séances : les lundis 7 et 28 novembre, et le 5 décembre.

Après un échange sur la culture bretonne, les élèves ont pu écouter plusieurs morceaux et ont ensuite appris un chant à danser en breton et un autre en français, tout cela accompagné de pas de danses.



Tout le monde a aimé chanter, danser et écouter la musique de la flûte! Une belle découverte !



Les projets de l'école pour 2023

Une année sur le thème de la mer et des océans, et quelques sorties au programme :

- Les élèves de la MS au CM2 partiront en voyage, sur deux jours, le 2 et le 3 mars à Océanopolis à Brest. Ils visiteront les différents pavillons avec un guide et participeront à des ateliers de découverte du milieu marin.
- Les CM1 et CM2 bénéficieront d'un cycle de 3 jours de voile à la base nautique d'Arradon.
- Cette année, l'école s'est vue attribuer 10 séances de natation au 1er trimestre à la Piscine du Loch de Grand-Champ, pour chaque classe de cycle 2.
- Les CM participeront au parcours du spectateur, avec un spectacle à domicile, un autre en plein air à Arzon, deux ateliers sur les bruitages, une rencontre avec des artistes pour les CM1 et une visite de salle de spectacle pour les CM2. Le tout sur le thème de la mer.

Sur d'autres thématiques :

Les élèves de TPS-PS et ceux d'élémentaire pourront voir des spectacles dans le cadre du programme Déclic, organisé par GMVa.

- Les CE2 auront une activité Jardin au naturel avec GMVa, et devraient bénéficier de 6 séances de vélo à l'école.
- Les élèves de TPS-PS et de CP recevront une plasticienne pour des activités d'art visuel.
- Les maternelles se transformeront en apprentis boulangers au mois de mars avec Yann FORESTIER, boulanger bio de Landévant.
- Les élèves de TPS-PS participeront à une balade contée à Sarzeau.
- Les élèves de MS et GS auront un cycle poney en dernière période.
- Les élèves de MS-GS travailleront avec une auteure sur un projet de livre.
- Toutes les classes participent au prix littéraire des Incorruptibles. D'autres projets s'ajouteront à cette liste pour la fin de l'année !

L'ÉCOLE SAINT GILDAS

Promenade d'automne avec nos parrains et marraines



Le mardi 18 octobre, nous avons fait la connaissance de notre parrain ou de notre marraine de la classe de CM1/CM2 et nous sommes partis avec eux faire une jolie promenade d'automne. Nous sommes allés jusqu'à l'étang du Pont Berthois !

Nous avons ramassé tout au long de notre promenade des feuilles, des châtaignes, des glands... tous ces trésors, nous les utiliserons pour réaliser avec eux une production en arts visuels.

Certains d'entre nous ont été un peu intimidés de donner la main à un grand mais nous allons apprendre à les connaître et créer des liens de plus en plus forts avec eux. C'était un chouette moment !

Les aventuriers de petite et moyenne sections



Comme chaque année, les CM1 de l'école Saint-Gildas apprennent à faire de l'aviron grâce à Golfe de Morbihan Vannes Agglomération. Une fois par semaine, ils se rendent au Cercle d'Aviron près du port de Vannes en car. Les élèves sont accompagnés par un professeur d'aviron qui leur apprend la technique, la coordination des mouvements mais aussi quelques connaissances maritimes pour se déplacer en toute sécurité sur l'eau. Lorsqu'il pleut ou qu'il y a trop de vent, une salle avec des machines et des jeux est à disposition. D'une séance à l'autre, les élèves progressent en coordination, en rapidité et en confiance. Ils adorent y aller !



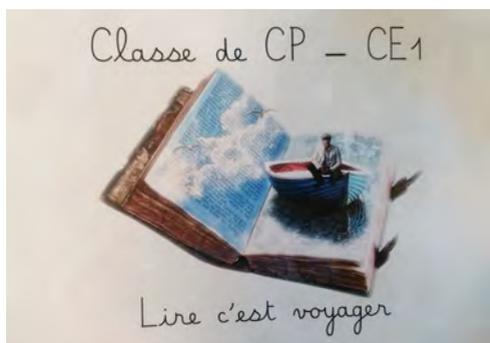
Classe de PS1 et PS2

C'est autour d'un projet sur la pomme que les enfants de petite section de maternelle ont débuté cette première période de l'année scolaire.

Parmi les maintes activités réalisées, ils ont pu s'adonner à des ateliers de cuisine grâce à l'intervention de parents et de grands-parents.



VIE SCOLAIRE - ENFANCE - JEUNESSE



Classe de CP-CE1

Le thème de cette année est :
LIRE C'EST VOYAGER...

Avec les CP-CE1, nous allons voyager à travers les contes du monde...

MARCHE POUR LA VIRADE

Vendredi 23 septembre 2022, les élèves de la classe d'Emmanuelle ont participé à une marche pour la virade.



Tout au long de l'année, Madame MORVAN Laurence, Cheffe d'établissement, se tient à la disposition des familles pour tous renseignements et inscriptions.

VISITEZ LE SITE DE L'ÉCOLE :
<http://ecolesaintgildaslocqueltas.blogspot.fr>

ÉCOLE SAINT GILDAS : 02 97 66 65 65
eco56.stgi.locqueltas@enseignement-catholique.bzh

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - MÉDIATHÈQUES DU GOLFE

La bibliothèque de Locmaria-Grand-Champ fait partie du Pôle Rouge avec les communes de Colpo, Grand-Champ et Locqueltas.

La 4^e édition de "Il était une fois ... au pays du Loch" a eu lieu cette année du 5 octobre au 19 novembre, intitulée "C'est dans ma nature" avec pour thème les 4 éléments : le soleil, le vent, l'eau et la terre. Pendant toute cette période, une exposition sur l'énergie a été installée sous la halle, visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque et le jour du marché avec beaucoup de passages.



Le dimanche 16 octobre, nous avons organisé une balade contée qui a eu lieu à la Maison des Associations, le temps ne nous ayant pas permis d'emprunter les sentiers. Marie Thérèse COLLIAS, notre conteuse, accompagnée de Dany et Daniel avec leurs instruments de musique, nous ont permis de voyager autour du vent, du soleil, de l'eau et de la terre. Lionel a clôturé ce bon moment en interprétant "El Condor Pasa" à la flûte. Notre déception a été grande, n'ayant vu aucun enfant, malgré les inscriptions, probablement faute au temps pluvieux.

Le mercredi 16 novembre, malgré une météo à nouveau capricieuse, nous avons organisé un atelier d'art floral avec Annick et Joëlle, qui sont venues renforcer l'équipe des bénévoles. Cette fois ce fut un grand succès, environ 30 personnes (adultes et enfants) y ont ainsi pu confectionner de magnifiques bouquets. Puis un goûter a été servi avant l'intervention de Marie Christine LE RAY pour des contes auxquels participaient activement les enfants.



Merci aussi à Carine, "D'Osez Loch'al", qui a mis en avant les animations sur Facebook la semaine précédente.

L'équipe de bénévoles



Marie Yannick CADORET, Nicole GUE, Eliane GUHUR, Annick LE GALLIC, Colette LE GARGASSON, Yolande LE MOUEL, Gwaldys LESCOP, Evelyne MORGAN, Sonia PENVEN, Eliane PHILIPPE, Catherine LE BRETON.

La bibliothèque est ouverte les :

- Mercredi de 10 h 30 à 12 h
- Vendredi de 16 h 30 à 18 h
- Samedi de 10 h 30 à 12 h

Contacts :

biblio.locmaria.gd.ch@orange.fr
Mairie : 02 97 66 60 49



Octobre Musical

On attendait tous avec impatience le mois d'octobre. Bien sûr, pour fêter les grands-pères et halloween, mais surtout pour les fameux rendez-vous musicaux qui nous avaient tant manqués pendant 2 ans.

Cette sixième édition a fait un retour fracassant, et les concerts proposés ont retrouvé un public considérable et conquis.

CONCERT SOUNDS OF FREEDOM



Le public a été très nombreux dès le premier concert pour écouter la chorale SOUNDS OF FREEDOM, dirigée par Cécile ANDRAULT, accompagnée au piano par Nicolas MARTIN.

Il s'agissait d'un groupe gospel originaire de Ploemeur.

Le gospel est un genre de musique chrétienne avec des dominantes vocales qui varient selon les cultures. Les chants afro-américains sont apparus dans le cadre tragique de l'esclavage aux États-Unis au début du 17^{ème} siècle. C'est à partir du 20^{ème} siècle que les pasteurs ont introduit ces chants dans leurs célébrations.

Le gospel (vieil anglais godspel : bonnes nouvelles) est connu pour son énergie positive et sa joie. Et c'est exactement cela qu'on a ressenti dès l'entrée du groupe dans l'église.

Ils ont su dès les premières notes donner le rythme. Le public les a suivis. Tout le monde s'est senti libre de chanter, bouger,

frapper dans ses mains. Il y a eu une véritable osmose entre SOUNDS OF FREEDOM et l'assemblée. L'ambiance est montée crescendo jusqu'au final avec standing ovation.

Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer de tels événements et contents de voir que vous êtes si nombreux à les apprécier.

QUARTET HILENN

C'est lors du passage de ce groupe dans cette église un été il y a 7 ans qu'est née l'idée de la création de notre festival d'Octobre Musical, tant le public et la municipalité avaient été conquis par la formidable acoustique de l'église. C'est donc tout naturellement, après 2 ans d'interruption suite à la pandémie, que la municipalité a invité cet ensemble de musique celtique à relancer notre festival. Le festival entre temps a grandi, mais l'ensemble aussi, car de Trio Hilenn il est devenu Quartet.

L'osmose et le plaisir de se retrouver, eux, n'ont pas changé, et c'est un public charmé qui a pu se délecter d'1H30 de représentation musicale, où airs connus ont côtoyé des musiques plus intimistes, avec en commun une extraordinaire musicalité. Pierre ROUILLE, de Plaudren, et les frères HERVO, de Saint Jean Brevelay, ont à nouveau laissé leur empreinte sur notre territoire, forts de leur nouvel album sorti en juin dernier.



Ce fut hélas le dernier concert, puisque la municipalité a dû annuler la participation de l'ensemble ESCAPADE. En effet, en période de pénurie d'essence, touchant tout particulièrement la région francilienne, cette formation musicale n'a pas pu faire son retour sur nos terres locmariennes.

Cette sixième édition a donc été un grand succès, l'église ayant été comble pour les deux concerts proposés, et nous pouvons déjà annoncer une septième édition à venir, en espérant que l'ensemble ESCAPADE puisse à nouveau nous enchanter par sa musique baroque.

Fête locmarienne



Lors de l'inauguration des salles l'an dernier, les locmariens avaient tout particulièrement apprécié la soirée festive qui avait clôturé cette journée animée, et avaient plébiscité un retour de ce type de soirée pour cette année. C'est donc tout naturellement que la municipalité y a répondu favorablement, et proposé un programme festif à la population : la soirée a commencé par un karaoké qui a connu un vif succès, au point de retarder d'un quart d'heure l'entrée en piste de notre DJ communal, Fifi GUETTA, qui comme à son habitude a fait danser avec ferveur les locmariens jusqu'au bout de la nuit. Pour permettre à l'assistance présente de reprendre des forces, une pause a eu lieu vers 23 heures. Petits et grands ont alors pu admirer durant 20 minutes un feu d'artifice très fourni, où les exclamations enchantées se sont fait entendre à travers tout le bourg.



Les associations étaient à l'honneur, puisque l'Amicale Laïque gérait la buvette, la Garde du Loch les grillades, et le Basket Club du Loch les desserts. Cette soirée a donc permis également aux associations d'enranger des bénéfices, bien utiles pour la saison en cours.

Devant le succès de cette soirée locmarienne, une troisième édition est en réflexion pour l'année prochaine.

Animation de Noël du Marché

Cette animation de Noël du marché devient une tradition, et c'est en nombre que nos petits locmariens accompagnés de leurs parents se sont rendus Place de la Voile le jeudi 15 décembre, pour sa troisième édition. Auparavant, le Père-Noël était venu les accueillir à la sortie de l'école. Une dizaine de jours auparavant, ils avaient pu accrocher une boule avec leurs prénom et nom sur le sapin de la Place de la Voile. C'est avec impatience et émerveillement qu'ils ont vu le père Noël en décrocher plusieurs à différents moments.

Les enfants à qui appartenait la boule ont reçu des livres et des friandises. Les parents ont pu également profiter de ce moment convivial en dégustant le vin chaud offert par la municipalité et les produits proposés par les commerçants du marché.



AMICALE LAIQUE



Vous avez sûrement profité de la fête locmarienne le 24 septembre dernier. La mairie nous a confié les clés de la buvette, ce qui nous a permis de récolter un joli bénéfice pour les projets de nos enfants. Grâce aux actions menées l'année dernière, nous avons pu donner un coup de pouce au Père Noël pour offrir aux enfants de l'école de nouveaux vélos et du matériel pour la bibliothèque.

Cette année, nous préférons faire moins d'actions de ventes à emporter pour moins solliciter les parents. Nous avons quand même maintenu une vente de sapins, distribués pendant le marché de Noël organisé par Festi'loch. On en profite pour vous rappeler que cette vente n'est pas réservée aux parents de l'école. Vous pouvez tous commander. Il y a chaque année des bons de commandes mis à disposition en mairie et dans les commerces du bourg, toujours présents pour soutenir nos actions. Nous en profitons pour les remercier vivement.

Pour commencer l'année 2023, nous proposons une boum du nouvel an qui aura lieu dans la maison des associations le 14 janvier. Les enfants pourront venir nombreux enflammer le dance floor.

Puis, après plusieurs années d'absence, le traditionnel carnaval fera son grand retour, enfin !! Il se tiendra le 18 mars, sur le thème de la mer.

Le 02 avril, après le succès de l'année précédente, nous ferons une chasse aux œufs.

Et pour finir en beauté, nous clôturerons l'année scolaire par la traditionnelle kermesse, sans pluie cette année...



On en profite pour remercier tous les parents qui s'impliquent dans les différentes actions. Chacun peut participer à sa manière, en tenant un stand le jour J, ou en participant à l'organisation des événements, selon ses disponibilités.

Pour info, l'organisation se fait par commission, afin de n'avoir à s'occuper que d'une seule manifestation au lieu d'être débordé toute l'année. Mais là encore, plus il y a de monde impliqué, moins il y a de choses à faire.

Tout l'argent récolté sert à payer les trajets en car, les places de spectacle, des intervenants extérieurs, mais aussi du matériel de bricolage, les petits cadeaux du Père-Noël, etc.

Pour commencer laissez-nous vous présenter notre nouveau logo ; un grand merci à Ségolène pour son travail :



Comme chaque année, l'Amicale a élu un nouveau bureau lors de l'AG en septembre dernier.

Voici la composition du nouveau bureau :

- Président : Thierry TOURBOT
- Vice-présidente : Julie LAMOUR
- Secrétaire : Gaëlle REY-HONTAR
- Vice-secrétaire : Marion LE JOSSEC
- Trésorière : Sandrine LHUILLERY
- Vice-Trésorière : Adélaïde COGARD

Petit rappel : chaque 1^{er} vendredi du mois, se tient une réunion de l'Amicale, vous êtes tous les bienvenus.

N'hésitez plus, rejoignez-nous. Rappel, vous pouvez nous suivre tout au long de l'année via les réseaux :

Mail :

amicale.locmaria@gmail.com

<https://www.facebook.com/amicalefourapainlocmaria>



GYM ET LOISIRS DU LOC

L'association Gym et Loisirs a repris ses cours en proposant de nouvelles activités : de la gym enfants le mercredi, du classique adultes et une reprise du yoga. Ces nouveautés complètent les activités existantes de pilate, full dance, badminton, de gym ,de danse jazz adultes et enfants, de danse classique enfants et de couture. Nous tenons à remercier les adhérents qui sont revenus plus nombreux pour cette saison.

Nous avons présenté samedi 17 décembre notre spectacle de danse de Noel. Les danseuses, danseurs ont sublimé la soirée et séduit le public présent.



LA GARDE DU LOCH LOCQUeltas-LOCMARIA

Cet article ayant été rédigé début décembre, la situation sportive de nos 2 équipes séniors aura peut-être évolué lors de la parution du bulletin municipal prévue en janvier.

Une tendance se dégage cependant pour notre équipe A, le championnat sera très serré, 9 équipes sur 12 se tenant en 7 points après 8 journées ; rien ne sera définitivement acquis jusqu'à la fin de la compétition.

Invaincue, l'équipe B a pris la tête de son championnat après une victoire sans appel sur le précédent leader.

La section « jeunes » connaît une formidable progression ; cette section compte aujourd'hui 110 licenciés, le club dans son ensemble ayant dépassé la barre symbolique des 200 membres.



Dans ce cadre, la mise en service très prochaine du terrain synthétique de Locmaria sera un atout majeur pour la progression du club.

Côté arbitrage, la Garde du Loch s'est remise en conformité par rapport au rigoureux statut de l'arbitrage ; Olivier BULEON a réussi l'examen du mois d'octobre et rejoint ainsi Régis COGARD en tant qu'arbitre officiel ; un grand merci à eux deux pour cet investissement crucial pour le bon fonctionnement du club.

La Garde du Loch s'est également récemment engagée dans 2 actions importantes : une vente solidaire d'équipements dans le cadre d'Octobre Rose et une remise d'équipements à l'association Echanges Bretagne Haïti.

Au niveau festivités, notre soirée couscoustumée du 5 novembre à Locmaria a connu un beau succès avec la présence d'environ 180 personnes ; ce type de manifestations extra-sportives est important pour créer une bonne dynamique au niveau du club.

Notre site internet, outil essentiel au niveau de la communication, est en plein développement ; nous vous invitons à le découvrir à l'adresse suivante : <https://www.gardeduloch.fr/>

En cette période de vœux, la Garde du Loch souhaite à tous les habitantes et habitants de nos deux communes et notamment à ses plus fidèles supportrices et supporteurs une excellente année 2023.

Daniel GUYODO

Nos manifestations 2023

prévues à Locqueltas.

Galette des rois 28 janvier

Tournoi de palets 22 avril

Tournoi vétérans 08 mai

UNE ÉCOLE DE HANDBALL À LOCMARIA-GRAND-CHAMP

Dans son projet de développement sur le secteur, le club de handball de Plescop souhaite ouvrir une école de Handball sur Locmaria-Grand-Champ. Ecole de handball mixte de 6 à 10 ans. Des interventions de découverte ont lieu au centre de loisirs. D'autres événements de promotion du handball vont être organisés sur la commune.

En septembre, un créneau a été proposé le mercredi matin de 10h à 11h30 à Locmaria-Grand-Champ. Faute d'effectif suffisant, les enfants ont été dirigés vers un autre lieu d'activité pour être suffisamment nombreux.

La volonté du club est de pérenniser l'école de Handball sur Locmaria-Grand-Champ dès la rentrée de septembre 2023.

Pour toutes les personnes intéressées et pour tous renseignements, contact : Jean Philippe VIGNERON au 06 08 00 22 63 ou par mail à 5356015@ffhandball.net

Le club a aussi ouvert cette année une section hand fauteuil et hand adapté pour des enfants en situation de handicap cognitif ou psychologique.



FESTI'LOCH



Pour des raisons liées à la crise sanitaire, l'association Festi'Loch n'a pas pu proposer cette année encore toutes les animations prévues. Toutefois à compter du 2nd semestre 2022 l'association a pu participer ou offrir plusieurs événements :

- En juillet tout d'abord, en tenant la buvette lors du Pique-Nique géant organisé par la municipalité de Locqueltas,
- En septembre grâce aux bénéfices de plusieurs années de festivités, nous avons proposé un cinéma en plein air sur le parking de la salle polyvalente de Locqueltas. Cette animation a coûté 2000 € à l'association mais nous avons pu le faire grâce à votre participation lors de nos autres manifestations. Un grand merci car grâce à vous, nous pouvons offrir des animations gratuites de ce type. Petits et grands ont apprécié la diffusion du film « Donne-moi des ailes » sur un écran bien plus grand qu'imaginé.
- En octobre nous avons organisé la première édition de notre « Octobre Rose – La Team du Loch ». Là encore grâce à la participation de tous, petits et grands, nous avons récolté 2 900 €. Le chèque a été remis fin octobre lors de notre Assemblée Générale à la Présidente de l'Association « La Vannetaise ».
- En décembre, le marché de Noël s'est tenu à Locmaria-Grand-Champ avec 2 nouveautés cette année : une tombola et une bourse aux jouets. Comme chaque année, le Père-Noël a répondu présent pour la joie des plus petits et aussi des plus grands.

Pour l'année 2023, nous allons continuer en vous proposant plusieurs manifestations, dont les dates sont d'ores et déjà à noter dans vos agendas :

- **Le samedi 13 mai 2023** tout d'abord, un dîner spectacle (cabaret). Quelques années après avoir organisé un 1^{er} dîner spectacle comique, l'association a choisi de proposer cette année un dîner et spectacle cabaret avec la troupe Swing Girls and Boy. Le lieu où se déroulera la soirée n'est pour l'instant pas déterminé. Ce sera dans l'une des 2 salles polyvalentes (Locqueltas ou Locmaria-Grand-Champ). Nous ne manquerons pas de vous communiquer l'information au plus vite.
- **Le dimanche 1^{er} octobre 2023**, nous réitérons notre marche ou course tout public « Octobre Rose – La Team du Loch » sur la commune de Locmaria-Grand-Champ. Les bénéfices seront reversés comme en 2022 à l'association La Vannetaise. Continuons ensemble ce bel effort pour la lutte contre le cancer.
- **Le samedi 2 décembre 2023**, sera organisé notre traditionnel marché de Noël à la salle polyvalente de Locmaria-Grand-Champ.

En espérant vous retrouver nombreux tout au long de ces différentes manifestations.



Enfin petits et grands se sont retrouvés devant le parvis de la Maison des Associations où ils ont pu assister à un spectacle de Noël avec écran géant, jeux de lumière et artifices. Ils ont pu y découvrir la vie du Père Noël durant une année, de la réception des lettres jusque sa tournée de livraison des cadeaux. Ce spectacle de Noël, offert par la municipalité, a charmé l'assistance malgré un froid polaire.

C'est avec plaisir que la municipalité s'est jointe à l'événement en proposant également via les bénévoles de la bibliothèque une lecture de contes à la salle de motricité de l'école du Four à Pain. Un stand de la bibliothèque proposait également des livres contre un don.



LES AMIS DE COÛT CANDEC

2022 aura été une année particulièrement riche pour les Amis de Coëtcandec, tant pour les travaux de restauration que pour les spectacles et visites.



La restauration :

Débutée en mai 2021, la maçonnerie de la tour d'escalier, réalisée par l'entreprise RONCO, s'est achevée à l'été 2022. Dès le début septembre, l'entreprise JEHANNO a procédé au montage de la charpente.

Celui-ci s'est effectué au sol, au pied de la tour.



L'entreprise LE NEVEU a pris le relais pour réaliser la couverture, une girouette représentant un cerf, emblème des CHOHAN, trônant au sommet.

Enfin, le 29 septembre au matin, le grutage de la toiture complète vint concrétiser cette première tranche de travaux, aboutissement de longs efforts de l'association pour la sauvegarde du château.

Le 7 octobre, en présence de Madame LOHEZIC, maire, Madame LE MEUR, conseillère départementale et Madame LE PEIH, députée, l'inauguration officielle était l'occasion pour Madame FOSSE, présidente de l'association, de remercier chaleureusement les mécènes institutionnels (DRAC Bretagne, département du Morbihan et GMVa), les fondations (fondation du patrimoine, Mission Bern, Fondation France Bois Forêt) et les nombreux donateurs.

Les Amis de Coëtcandec sont déjà au travail pour réunir les fonds nécessaires à une seconde tranche de travaux dont les études sont réalisées et le permis de construire déposé.

Animations 2023 :

Le printemps théâtral de Coëtcandec se tiendra les 10 et 11 juin et les spectacles musicaux le 22 juillet et le 19 août. Il est trop tôt pour donner précisément le programme de ces journées, mais vous en trouverez le détail sur notre site ou sur notre page facebook.

Les 23 juillet et 20 août, ainsi évidemment qu'aux Journées Européennes du Patrimoine, des visites guidées du site seront organisées.

N'hésitez pas à venir nombreux.



Contact, renseignements : lesamisdecoetcandec@kmel.bzh
lesamisdecoetcandec.fr



Spectacles et visites :

Les animations ont débuté en juin avec le Printemps théâtral de Coëtcandec. Trois pièces au programme avec une bonne fréquentation et un public intéressé.

En juillet et août, les spectacles musicaux ont valorisé la musique bretonne et celtique et les chants de marins. Si la canicule de juillet a découragé nombre de personnes, les spectacles d'août ont été un succès avec environ 150 spectateurs enthousiastes.

Les animations se sont terminées par les Journées Européennes du Patrimoine au cours desquelles plus de 800 visiteurs ont découvert ou redécouvert ce site patrimonial si riche et remarquable.

BASKET CLUB DU LOC'H



équipe a obtenu son ticket pour les plateaux D2 dans laquelle celle-ci s'est encore illustrée en finissant première. Ceci leur a permis d'atteindre le plateau D1 qu'elle termine également en beauté avec une première place. C'est une réelle fierté d'avoir pu monter cette équipe au plus haut niveau départemental en seulement 1 an et personne ne nous y attendait aussi rapidement. Une performance sportive qui se concrétise également sur la catégorie U13 Mixte et Senior Masculin avec seulement une défaite sur cette phase. Du côté du Mini (U9/U11), une belle cohésion entre joueurs a été créée et nous remercions les parents de leur investissement. Le BCL continue de recruter sur la catégorie U11 afin d'élargir son effectif mais également en Seniors Loisir. Du côté de nos baby, un groupe de 7 enfants a vu le jour cette saison ; un effectif en hausse apprenant les premières bases de notre sport à travers des jeux ludiques. De nombreux événements ont eu lieu pour le club avec notamment l'organisation d'un tournoi de basket de Noël le Samedi 18 décembre dernier, ainsi que la grande soirée du club à venir, ouverte à tous et dont la date est en cours de finalisation...

Pour toutes nouvelles inscriptions ou renseignements :
Président : GOFFART Yann
Tél : 06.29.34.11.59 Mail : accueil.bcduloch@gmail.com

 [basket club du loch](#)

Une toute nouvelle saison commence pour le BCL avec un maintien de son effectif à 111 basketteurs. Nous comptons cette saison 8 équipes en compétition, de la U11 à la Seniors. Cette saison, une grande dynamique en terme d'inscriptions a vu le jour sur les jeunes de 14 et 15 ans avec un effectif de 14 joueurs sur cette catégorie. Du fait de ce succès, le club envisage d'ouvrir une seconde équipe U15M pour cette phase 2. Une grande réussite également avec la création d'une toute nouvelle équipe U17M après 4 saisons d'absence. Du côté de nos U15F, Les joueuses ont réalisé l'exploit de se hisser au plus haut niveau départemental en seulement un an. L'équipe reprise par Quentin DELACOTTE durant la saison 2021-2022 a commencé en D4 puis en D3 sur la deuxième phase. Suite à cette saison réussie, cette

OXYBULLE SPORT-CULTURE-NATURE

Pour sa troisième rentrée, l'association Oxybulle est heureuse d'avoir passé le cap de la centaine d'adhérents ! Le multisport enfant (3 à 11 ans) ne cesse de ravir les plus jeunes et leur permet ainsi de s'orienter vers une ou plusieurs activités sportives spécifiques, souvent au sein des associations des communes avec lesquelles nous sommes en partenariat (gym, tennis, basket, foot,...). Les adultes ont désormais deux créneaux le mardi soir : multi fitness et multisport, adaptés aux besoins de chacun ! Le théâtre constitue aujourd'hui notre partie culturelle, et avec 14 jeunes acteurs les inscriptions sont en augmentation. Nous vous donnons rendez-vous en juin 2023 pour venir applaudir nos artistes en herbe !

La Forest School : Rejoignez Karine !



Les ateliers nature sont animés par Karine tous les quinze jours (samedi matin), pour les enfants de 5 à 12 ans.

L'activité démarre progressivement, probablement du fait qu'elle soit peu connue. Ces moments de partage et d'apprentissage, se déroulent le plus souvent au grand air (selon la météo) et ont rencontré un grand succès auprès des enfants lors de nos événements récents (AG 2022, Halloween, Noël). Karine a à cœur de nous faire découvrir et nous sensibiliser à la nature qui nous entoure, et aux nombreuses possibilités qu'elle offre d'un point de vue ludique. N'hésitez donc pas à venir faire des séances d'essai.



Dates à venir

Chaque premier samedi des vacances, nous réunissons tous les adhérents d'Oxybulle (tous âges et activités confondus) autour d'un grand goûter et d'activités pour les enfants. Tenez-vous donc bien informés sur notre page Facebook ainsi que par mail.

**Rendez-vous
les samedis 11 février
et 15 avril !**



L'équipe de bénévoles d'Oxybulle a accueilli avec plaisir cette année de nouvelles personnes, mais le nombre de places est évidemment illimité. Que vous ayez quelques heures à donner lors de l'un de nos événements festifs, ou sur toute l'année, contactez-nous ou venez nous rencontrer à notre Assemblée Générale du 17 juin 2023.

Contact : Denis BATAILLE, président

Tel. : 07.80.47.11.86

Mail : oxybulle56@gmail.com

Facebook : « Oxybulle Locmaria Grand-Champ » Rejoignez-nous !

LES GENÊTS D'OR

Après deux années presque blanches pour cause de covid, les retraités se sont retrouvés dans les activités habituelles du club (concours de boules et de belote, repas, voyage et loto interne).

Un premier repas spectacle à Locminé avec un comique et une chanteuse a permis aux adhérents de reprendre contact entre eux.

Pour le voyage de l'année, les retraités sont partis à Cancale pour découvrir la ferme marine, avec une visite guidée retraçant le travail des ostréiculteurs. Après le déjeuner, embarquement dans la mytilimobile (remorque aménagée tirée par un tracteur) pour rejoindre le site de production des huîtres et des moules à plus de quatre kilomètres de la côte.

Pour bien finir l'année, les adhérents se sont retrouvés à Mauron pour un spectacle de cirque suivi d'un déjeuner dansant à Josselin.



Le club organise toutes les semaines des parties de boules bretonnes au boulodrome de Norvrange ; une vingtaine de personnes y participent régulièrement (Ouvert à tous, adhérents ou non).



Cher(e)s ami(e)s retraité(e)s de la commune, vous serez les bienvenu(e)s au club des Genêts d'Or, donc n'hésitez pas à nous rejoindre en prenant contact auprès du président Yves LECOQ au 02 97 66 61 06.



RUGBY LOISIRS LOCMARIA

Grande nouvelle, le Rugby Loisirs Locmaria revient à partir de janvier 2023 !!!

Après une pause, pour la bonne cause, nous reprenons l'activité avec un nouveau terrain fantastique.

Qui sommes-nous ?

Actuellement l'association est composée d'une dizaine de personnes entre 20 et 45 ans et aucun n'a un passé de rugbyman. Ce qui nous rassemble, c'est l'envie faire du sport dans la convivialité.

En quoi ça consiste ?

Le rugby à 5 (appelé aussi « rugby à toucher ») est un sport de la famille du rugby, développé par la Fédération française de rugby à XV dans le but de permettre au plus grand nombre d'accéder à une nouvelle forme de jeu sans choc et sans placage.

A qui s'adresse l'association ?

Toute personne, à partir de 18 ans, qui souhaite se dégourdir les jambes dans un esprit détendu en terre locmarienne. Surtout ne pas hésiter à venir faire un essai en notre compagnie !!!

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 06.33.25.46.47 ou rugbyatoucher.locmaria@gmail.com Sportivement Arnaud, Nicolas et toute l'équipe !!!



ANNUAIRE DES ENTREPRISES

ALIMENTAIRE

- ▶ **LE MANEGWEN - Bar - Restaurant - Brasserie** - Collec - Tél. 02 97 66 67 50 - lemanegwen@sfr.fr
- ▶ **TAVARN ER FETAN - Bar - Journaux - Tabac** - 4 rue de la Bourdonnaye - Tél. 02 97 66 68 89
- ▶ **TY FOURNIL - Boulangerie - Pâtisserie** - 1 place de la Voile - Tél. 02 90 73 39 14 - tyfournil@gmail.com
- ▶ **D'OSEZ LOCH'AL - Epicerie en vrac** - 4 place de la voile - Tél. 02 22 07 15 79
- ▶ **LE GLACIER - Fabrication de glaces artisanales** - Dominique GRIMAULT 06 50 21 15 87
dom@lesglacesduglacier.fr

AUTOMOBILES

- ▶ **LOCQUeltas AUTOMOBILES - Achat/vente de véhicules neufs et occasions - Réparation - Entretien**
ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 60 01 - locqueltasauto@hotmail.fr
- ▶ **GARAGE DU LOCH - Réparation et entretien de véhicules toutes marques** - Collec - Tél. 02 97 61 51 61
- ▶ **Didier OLART - Restauration et réparation de véhicules anciens et récents** - ZA de Botcalpir
Tél. 02 97 44 47 34 - didier.olart@orange.fr

SERVICES

- ▶ **CABINET INFIRMIER - Valérie TEXIER - Isabelle COLLET- Florian PECHARD** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 66 65 94
- ▶ **MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE - Romain GIBOU et Yoann GUILLE - Marie ROBERTON** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 68 49 60
- ▶ **OSTÉOPATHE - Julie LE BAGOUSSE** - 3 place de la Voile - Tél. 07 85 49 12 70 - julieb.osteo@gmail.com
- ▶ **ORTHOPHONISTE - Angélique MORICE** - Maison familiale - 5 place de la Voile - Tél. 06 29 63 87 63
- ▶ **PSYCHOLOGUE - Séverine COTTIN** - Coët Candec- Tél. 06 83 11 54 02
- ▶ **LYDIA COIFFURE** - 3 place de la Voile - Tél. 02 97 67 70 12
- ▶ **Séverine GUILLON Kinésologue** - 3 Place de la Voile- 06 30 02 47 32
- ▶ **INSTITUT DU TEMPS POUR SOI - Nolwen LE ROUX - Esthéticienne** - 3 place de la Voile
Tél. 02 97 26 85 98 - institut-du-temps-pour-soi@orange.fr
- ▶ **Brigitte LE NORMAND - Coiffeuse à domicile** - Tél. 06 13 33 40 90 - bridgetdu56@laposte.net
- ▶ **PROTHESISTE ONGULAIRE- CHRIS BEAUTY NAILS** - 39 les rives du Triskell - Tél. 07 83 29 08 62
chribeautynails@gmail.com
- ▶ **Christelle BULÉON - Assistante administrative- Secrétaire à domicile** - 6 allée des Abricotiers
Tél. 07 82 31 20 58
- ▶ **Rosy BRUNET - Services à la personne - Assistante administrative** - Tél. 02 97 49 05 70 / 06 13 30 16 54
aidepar@orange.fr
- ▶ **Fabrice DANO - Cours de guitare** - 6 rue des Cerisiers - Tél. 02 97 66 66 73 / 06 62 33 77 81
- ▶ **ENGLISH SUCCESS - Virginie LE DEVEDEC - Cours d'anglais à domicile** - 13 rue des Chardonnerets
Tél. 02 97 68 45 91 / 06 62 09 79 47 - contact@english-success.fr
- ▶ **Cathy COULET - Conseillère en image et relooking** - - Tél. 06 76 08 67 62 - catsize56@yahoo.fr
<https://www.relooking-by-catsize.fr/> / FB : catsize boutique
- ▶ **FLOCK IMPRIM 56 - Marion MERLET - Spécialiste en marquage textile** - Allée des Framboisiers
Tél. 09 81 44 37 02 / 06 38 41 16 02 - contact@flockimprim56.fr
- ▶ **William Kerdal - Service de réparation d'ordinateurs** - 10 Lot. du Clos du Verger - Tél. 02 97 61 51 77
- ▶ **NATURAL CLEAN - Laure DERIER - Vente de produits d'entretien naturels** - 15 impasse des Sous-Bois -
Tél. 06 07 12 98 14 - laure.derier@natural-clean.fr
- ▶ **EXHALESSENCE- Isabelle JOUBERT - Vente de parfums domicile** - Tél. 06 49 81 48 54
instagram @les.senteurs.disabelle

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

- ▶ **DRESAN ELECTRONIQUE - Réparation électronique** - 14 rue de la Bourdonnaye - Tél. 09 86 73 27 67 07 68 08 33 35 - contact@dresan-electronique.fr
- ▶ **TAXI LE FLOCH** - 8 résidence Koët Bihan - Tél. 06 24 78 19 90 - Commune de stationnement : Plescop
- ▶ **Claire FOUILLEN - Médiation éducative, corporelle et relationnelle** - Tél. 06.76.73.39.16
claire.fouillen@sfr.fr
- ▶ **Wilfried ROBERT - Conseiller bien-être, soin chinois, vente de produits à base d'Aloé Vera**
10 J rue des Cerisiers - Tél. 06 07 42 52 91
- ▶ **David ALLAIN - FINANCE CONSEIL - Courtier en financement** - Tél. 06 63 35 53 30
d.allain@financeconseil.fr
- ▶ **PHOTOGRAPHE- Quantième Photographie-Fabien LE GUERN** - Tél. 06 81 08 37 23

DIVERS

- ▶ **LES ÉCURIES DE LAVALUT** - Lavalut - Tél. 06 72 10 72 00

BTP

- ▶ **Xavier BLANCHET - Travaux de revêtement des sols et des murs** - 23 lotissement Prad Château
Tél. 02 97 61 50 09
- ▶ **Nicolas BOURSICOT - Travaux de plâtrerie d'intérieur** - 11, route de Talhouët - Tél. 06 70 02 19 38
info@nicolas-boursicot.com
- ▶ **Nicolas FRENOT - Electricité** - 5 allée des Framboisiers - Tél. 06 66 55 58 78 - nicolasfrenot56@hotmail.fr
- ▶ **David GOMBAUD - Menuiserie Bois** - 38 route de Talhouët - Tél. 02 97 66 69 68 - carodav56@hotmail.fr
- ▶ **SCIERIE DES CEDRES - Jean-Marie GRAU** - Sciage et rabotage du bois - ZA de Botcalpir
Tél. 02 97 66 66 52 / 06 71 62 60 41 - scieriedescedres@laposte.net
- ▶ **AOC DU BOIS. François PICHARD** - Tél. 06 24 10 03 62- aocdubois56@gmail.com
- ▶ **KERGOSIEN Frères - Maçonnerie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 62 95
- ▶ **Ronan LE BOULLEC - Terrassements** - Collec - Tél. 06 07 14 36 45 - ronanleboullec@gmail.com
- ▶ **MGAMENAGEMENT - Mathieu GOURIO - Terrassement** - 35 Lot. Prad Chateau - Tél. 06 29 43 07 87
- ▶ **Xavier LE GARJAN - Agencement - Menuiserie** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 66 66 17
xavier.le-garjan@wanadoo.fr
- ▶ **LE ROCH PEINTURES - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs - Création, décoration et aménagement d'intérieurs** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 42 37 64 - leroch-peintures@orange.fr
- ▶ **CHOC DE COULEUR - Fournitures et pose de peinture, revêtements sols et murs** - 83 les rives du triskell, 56390 Locmaria-Grand-Champ 06 82 26 16 50
- ▶ **LLT - Gwenaëlle LAOUENAN LE TALLEC - Installation électrique** - Le Pont du Loch
Tél. 02 97 61 51 52. le-taltec-alain@hotmail.fr
- ▶ **DÉCORS ET DES LETTRES - Nathalie MORICE - Peintre en lettres et décors** - Tél. 06 79 97 24 74
- ▶ **Loïc GAUD - Plombier Chauffagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 06 50 60 32 16 - gaud.loic@bbox.fr
- ▶ **INSPIRATION PEINTURE - Fabien LARDANT - Décoration d'intérieur - Peinture - Revêtement sols et murs - Dressing** - 1 lot Pré Castel - Tél. 06 24 20 62 97 - inspiration-peinture@orange.fr
- ▶ **DEMETER - Damien LE BORGNE - Paysagiste** - ZA de Botcalpir - Tél. 02 97 61 51 37
- ▶ **TY RENOVA - Michel MALLET - Vente et pose de portails, clôtures, volets roulants, stores**
30 Prad Chateau - Tél. 06 61 10 01 50 - contact@tyrenova.fr
- ▶ **OBAJDIN Patrick -travaux de menuiserie - bois et PVC** - Collec - Tél. 06 18 56 15 62
- ▶ **PLÂTRE ET PLAC - Plâtrier plaquiste isolation** - Collec - Tél. 06 67 79 91 03
- ▶ **FAAB - Portes de garage et portails automatiques** - Collec - Tél. 06 70 56 86 41
- ▶ **MEMORIAM PAYSAGE - Nicolas EVANO - Sépulture et Créations Paysagères** - Talhouët
Tél. 06.77.88.62.52

JEUX

JEU DES 7 ERREURS



SOLUTION : JEUX JUILLET 2022



LA PÊCHE A PIED

O	C	D	D	R	N	S	X	E	C	D	T	E	X	C
B	I	O	E	V	E	P	T	I	A	Z	B	L	G	R
\$	H	M	N	B	W	T	E	S	S	E	G	S	L	Y
E	T	G	A	G	E	V	K	S	I	Q	E	R	O	X
T	I	R	U	S	R	C	B	B	L	D	W	Q	H	U
T	C	H	I	S	C	E	A	U	R	L	J	N	A	C
E	S	U	A	U	E	T	Q	U	A	I	U	N	B	E
V	P	E	Y	V	E	T	O	W	L	M	T	O	S	N
R	D	W	U	A	E	L	T	L	K	A	R	E	S	M
R	W	I	U	G	A	N	A	O	A	R	S	E	O	R
C	K	D	O	P	L	B	E	D	B	E	A	F	G	I
V	E	R	S	D	E	A	M	A	U	E	V	O	Q	I
S	F	D	Q	S	E	P	F	O	U	S	G	P	X	B
S	E	R	T	I	U	H	A	C	O	Q	U	E	S	C
C	R	U	S	T	A	C	E	S	R	E	I	N	A	P

ALGUES	CRABES	MER
BATEAU	CREVETTES	MOULES
BIGORNEAUX	CRUSTACES	PALOURDES
BOTTES	EPIUSETTE	PANIER
CASIER	HAVENEAU	POISSONS
CONGRE	HUITRES	SCEAU
COQUES	IODÉ	VASE
COQUILLAGES	MAREES	VERS

O	C	D	D	R	N	S	X	E	C	D	T	E	X	C
B	I	O	E	V	E	P	T	I	A	Z	B	L	G	R
\$	H	M	N	B	W	T	E	S	S	E	G	S	L	Y
E	T	G	A	G	E	V	K	S	I	Q	E	R	O	X
T	I	R	U	S	R	C	B	B	L	D	W	Q	H	U
T	C	H	I	S	C	E	A	U	R	L	J	N	A	C
E	S	U	A	U	E	T	Q	U	A	I	U	N	B	E
V	P	E	Y	V	E	T	O	W	L	M	T	O	S	N
R	D	W	U	A	E	L	T	L	K	A	R	E	S	M
R	W	I	U	G	A	N	A	O	A	R	S	E	O	R
C	K	D	O	P	L	B	E	D	B	E	A	F	G	I
V	E	R	S	D	E	A	M	A	U	E	V	O	Q	I
S	F	D	Q	S	E	P	F	O	U	S	G	P	X	B
S	E	R	T	I	U	H	A	C	O	Q	U	E	S	C
C	R	U	S	T	A	C	E	S	R	E	I	N	A	P

LE FROID

- BLANC
- BONNET
- BOULE
- DECEMBRE
- ECHARPE
- ENGELURES
- FEVRIER
- FLOCON
- FROID
- GANTS
- GEL
- GELER
- GIVRE
- GLACON
- HIVER
- IGLOO
- JANVIER
- LUGE
- MANTEAU
- MARS
- MONTAGNE
- MOUFLES
- NEIGE
- NOEL
- SKI
- VENT
- VERGLAS



M	A	N	T	E	A	U	S	E	Z	V	T	K	G	A	N	T	S
M	B	O	U	L	E	E	L	B	I	J	N	X	G	A	D	Y	B
P	X	K	O	Y	Z	W	F	O	W	A	O	Q	E	H	E	C	Q
T	N	M	O	N	T	A	G	N	E	O	E	T	L	O	C	W	A
S	D	F	E	L	V	K	S	N	Y	F	L	S	E	P	E	W	M
L	T	E	H	O	B	I	K	E	N	M	E	K	R	X	M	B	A
V	O	V	G	D	J	G	M	T	I	L	F	C	I	Y	B	J	R
E	V	R	F	R	A	L	T	K	E	T	J	P	H	V	R	K	S
R	Q	I	F	X	G	O	B	G	I	R	S	L	B	A	E	I	C
G	A	E	M	L	W	O	H	Y	B	Y	V	K	G	F	R	F	K
L	V	R	O	U	O	L	A	X	Y	H	F	V	I	I	T	P	C
A	I	X	U	G	J	C	W	I	I	I	H	T	X	V	F	D	E
S	S	W	F	C	L	A	O	R	H	V	B	L	A	N	C	O	I
I	Y	M	L	F	H	A	N	N	I	E	K	K	G	Q	F	W	B
L	D	V	E	N	T	U	C	V	L	R	F	Q	X	I	E	O	B
U	N	B	S	L	I	F	R	O	I	D	X	P	Y	X	V	L	A
G	N	E	I	G	E	D	P	A	N	E	G	U	C	R	Y	R	Y
E	R	D	X	B	E	N	G	E	L	U	R	E	S	S	T	N	E

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A												
B												
C												
D												
E												
F												
G												
H												
I												
J												
K												
L												

Horizontalement :

- A - Village locmarien – Association intercommunale empilant les victoires cette saison
- B- Là – Disponible à présent sur notre commune – C'est à dire
- C- Ut moderne – Utile au mathématicien
- D- Village locmarien
- E- Certains locmariens y apprennent les bonnes manières – Quartet à l'honneur en octobre dernier
- F- Prénom italien - Apparue
- G- Université montpelliéraine - Désarrois
- H- Glacé – Sire Celte – Utile à Ty fournil
- I- Productrice de lait aux bienfaits pour la peau – Premier – Fin de commune voisine
- J- Groupe de musique – Egal - Acheva
- K- Projet de loi pour préserver l'environnement – Adjectif qualitatif - Entrée
- L- Nouveau terrain de pratique sportive sur Locmaria

Verticalement :

- 1 - Boisson conviviale – En recherche d'hommes plus jeunes
- 2- Symbole de l'Exacoulomb - Village locmarien
- 3- Futurs utilisateurs de notre piste de BMX – Également dénommé lac de Genève
- 4- Métal noble – Poème - NanoTesla
- 5- Arbre – Interjection – Pronom personnel
- 6- Très active en animations cet automne
- 7- Baccalauréat international – 3^{ème} personne singulier – Union nationale des taxis
- 8- Conjonction de coordination - Admirai
- 9- Défenses des roses – Haute qualité
- 10- Livre biblique – Lettre grecque
- 11- Institution humanitaire – Partie corporelle
- 12- Éclairage locmarien économe – Octobre locmarien de retour cette année

SOLUTIONS MOTS CROISÉS JUILLET 2022

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	F	I	B	R	E		C	O	U	L	E	E
B	E	R	A		H	A	N	D	B	A	L	L
C	S	I	R	E		L		I	S	M		I
D	T	S		M	O	U	L	E		B	U	E
E	J		A	U	X		O	U	R	A	L	
F	L		C		Y	E	U	X		D		
G	O	C	T	O	B	R	E		S	A	M	U
H	C	O	U	T	U	R	E		C		A	N
I	H	D			L	E		F	A	J	R	E
J		A	B	E	L		T	E	N	N	I	S
K	O		C	O	E	T	C	A	N	D	E	C
L	C	I	L	S		A	L	L	E	E		O

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023 À LOCMARIA

JANVIER

- 14 Inauguration du terrain de football synthétique *LOCMARIA-GRAND-CHAMP*
- 21 Vœux du Maire à 18h00 - *Salle polyvalente de LOCMARIA-GRAND-CHAMP*
- 28 Galette des rois - La Garde du Loch - *LOCQUELTAS*

FÉVRIER

- 11 Galette des rois - OXYBULLE
Salle de sport de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

MARS

- 4 1^{er} concert - Printemps Musical
SALGA DE LA LUNA - Salle polyvalente de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- 11 2^{ème} concert - Printemps Musical
Salle polyvalente de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- 18 3^{ème} concert - Printemps Musical
- 25 Post Printemps Musical – Chorale A PIACERE
Eglise de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

AVRIL

- 1^{er} 17h30 – Carnaval de l'école St Gildas
Salle de sport de LOCQUELTAS
- 22 Tournoi de palet – GARDE DU LOCH
Stade de LOCQUELTAS

MAI

- 8 Cérémonie commémorative Armistice
- 8 Tournoi vétéran foot – GARDE DU LOCH
Stade de LOCQUELTAS
- 13 Dîner spectacle-cabaret - FESTI'LOCH
Salle de LOCQUELTAS

JUIN

- 17 9h - Animation OXYBULLE
Salle polyvalente LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- 17 Garde du Loch - Fête de la musique
Place de la mairie de LOCQUELTAS

SEPTEMBRE

- 2-3 Ball trap organisé par la Société de Chasse
- 8 Forum des associations organisé par la commune
de LOCMARIA-GRAND-CHAMP

OCTOBRE

- 1^{er} Octobre Rose organisé par Festi'Loch

Création en Pain
d'épices

Réalisation
Marina BAUDET
Boulangerie
Ty Fournil



Objectif
zéro gaspillage
avec l'agglomération

mon **mémo TRI**
édition 2023

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET EN CARTON



- ✓ bien vider, inutile de laver
- ✓ ne pas imbriquer les emballages
- ✓ ne pas mettre de papier broyé



EN VRAC SANS SAC

NOUVEAU !
TOUS LES
EMBALLAGES
DANS LE
BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS

- ✓ ne pas mettre : ampoules et verres brisés, porcelaine (déchèterie)
- ✓ dépôt interdit après 21h



DÉCHETS COMPOSTABLES



- ✓ mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, épluchures, fleurs coupées, feuilles mortes

COMPOSTEUR
MIS À DISPOSITION
GRATUITEMENT



DÉCHETS MÉNAGERS

PETITS OBJETS, PRODUITS D'HYGIÈNE



- ✓ petits objets, produits d'hygiène, litière, sacs aspirateur
- ✓ ne pas mettre : jouets cassés, caisses en plastique, tuyaux d'arrosage... (déchèterie)

DANS UN SAC FERMÉ



Plus d'infos sur le tri ou la collecte de vos déchets :
02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh



golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



**TOUS LES EMBALLAGES
ET PAPIERS POURRONT
ÊTRE TRIÉS À PARTIR
DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Une bonne nouvelle pour l'environnement, à condition que chacun adopte cette nouvelle habitude de tri.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri, avec les emballages en métal, en carton ainsi que le papier. Faute de pouvoir les recycler, les autres emballages en plastique souple devaient être jetés avec les ordures ménagères.

Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester de nouvelles méthodes pour les recycler.

Moderniser les centres de tri, trouver de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé... font partie des solutions trouvées pour permettre à partir du 1^{er} janvier 2023 de les recycler et leur offrir une seconde vie.



ALORS N'HÉSITONS PLUS ! ADOPTONS TOUS CETTE NOUVELLE HABITUDE DE TRI.

**RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES-COURS**

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

! Si une mortalité anormale est constatée
Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
52						1	5			1	2	3	4	5	9			1	2	3	4	5	13						1	2	
1	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9	
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28					13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30	
5	30	31																													

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
18	1	2	3	4	5	6	7	22			1	2	3	4	26						1	2	31	1	2	3	4	5	6		
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11	27	3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18	28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25	29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
22	29	30	31				26	26	27	28	29	30			30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31				
															31	31															

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
35				1	2	3	39						1	44			1	2	3	4	5	48						1	2	3	
36	4	5	6	7	8	9	10	40	2	3	4	5	6	7	8	45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17	41	9	10	11	12	13	14	15	46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24	42	16	17	18	19	20	21	22	47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30		43	23	24	25	26	27	28	29	48	27	28	29	30				52	25	26	27	28	29	30	31
							44	30	31																						



LES BONS GESTES POUR LA COLLECTE



DANS LE BAC VERT
Les déchets ménagers en sacs fermés



DANS LE BAC JAUNE
Les emballages et papiers en vrac, **sans sac**



DÉPOSEZ VOS BACS LA VEILLE
À PARTIR DE 19H SUR LES POINTS VERTS,
poignées côté route



RÉCUPÉREZ VOS BACS
après la collecte

NOUVEAU !
TOUS LES
EMBALLAGES
DANS LE
BAC JAUNE



ORDURES MÉNAGÈRES

Bourg : Votre bac est collecté chaque semaine le **Mardi**

Autres secteurs :

Mardi en hiver Les semaines impaires

Mardi en été Toutes les semaines



EMBALLAGES ET PAPIERS

Votre bac est collecté **Lundi**
tous les 15 jours le **semaine paire**



ATTENTION SEMAINE À JOUR FÉRIÉ 
LE JOUR DE COLLECTE EST DÉCALÉ
AU LENDEMAIN

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh - golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Associations scolaires

Amicale Laïque de l'école du Four à Pain

M Thierry TOURBOT
Mairie 1 rue des Hortensias
56390 Locmaria-Grand-Champ
amicale.laique@gmail.com

APEL École Saint Gildas

M Mickaël TASSE
Ecole Saint Gildas
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
radma56@hotmail.fr

OGEC École Saint Gildas

M Nicolas LE TUTOUR
Ecole Saint Gildas
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
ogec.locqueltas@gmail.com

Associations sportives communales et intercommunales

Rugby Loisirs Locmaria

M Nicolas LE BOUQUIN
Mairie 1 rue des Hortensias 56390
Locmaria-Grand-Champ
rugbyatoucher.locmaria@gmail.com

Basket Club du Loch

M Yohann GOFFART
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
accueil.bcduloch@gmail.com

Gym et Loisirs du Loch

M^{me} Valérie MALLET
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
gymloisirs-duloc@outlook.fr

Hand Ball

nathalie.cocquebert@outlook.fr

Oxybulle

M Denis BATAILLE
6 Les Rives du Triskell
56390 Locmaria-Grand-Champ
oxybulle56@gmail.com

Tennis Club du Loch

M David GEFFROY
18 rue de la Madeleine
56390 Grand-Champ
tennisduloch@gmail.com

La Garde du Loch

M Stéphane GUYONVARD
Place de la Mairie
56390 Locqueltas
lagardeduloch@orange.fr

Associations culturelles et de loisirs communales et intercommunales

Association paroissiale

Père Jean DU PARC
1 rue des Hortensias
56390 Locmaria-Grand-Champ
grandchamp@diocese-vannes.fr

Association de chasse

M Jean-Luc PENVEN
47 route de Talhouët
56390 Locmaria-Grand-Champ
jeanluc.penven@orange.fr

Club des Genêts d'Or

M Yves LECOQ
14 Pont du Loch
56390 Locmaria-Grand-Champ
lecoqy@orange.fr

Festi'Loch

M Fabrice LE BARBIER
Route de Talara
56420 PLAUDREN
festiloch56@gmail.com

Les Amis de Coët Candec

Mme Françoise FOSSE
1 rue des Hortensias
56390 Grand-Champ
lesamisdecoetcandec@kmel.bzh

Tarot Club du Loch

M Christian PAVIA
Chez Jérôme JEGOUSSE
1 Lann Bot Spenn
56390 Locmaria-Grand-Champ
jerome.jegousse@gmail.com

UALOC

M Yves LECOQ
14 Pont du Loch
56390 Locmaria-Grand-Champ
lecoqy@orange.fr

UNACITA

M Henri RAUT
15 rue de la Bourdonnaye 56390
Locmaria-Grand-Champ